

Rapport annuel 2001

Résultats financiers



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) est devenue opérationnelle en 1991 afin de favoriser la transition vers l'économie de marché des pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) qui s'engagent à respecter et à mettre en pratique les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché, et pour y promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise.

La Banque s'efforce d'aider les 27 pays où elle opère à mettre en œuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles et d'encourager la concurrence, la privatisation et l'esprit d'entreprise, en tenant compte des besoins propres à chaque pays en fonction du stade qu'il a atteint dans le processus de transition. Par le biais de ses investissements, elle favorise la promotion du secteur privé, le renforcement des institutions financières et des systèmes juridiques et le développement de l'infrastructure dont a besoin le secteur privé. Dans toutes ses opérations, la Banque applique les principes d'une bonne gestion des affaires bancaires et des placements.

Dans son rôle de catalyseur du changement, la Banque encourage le cofinancement et les investissements étrangers directs des secteurs public et privé, aide à mobiliser des capitaux locaux et fournit une coopération technique dans les domaines relevant de son mandat. Elle travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions financières internationales ainsi qu'avec les organisations nationales et intergouvernementales. Dans toutes ses activités, la Banque s'attache à promouvoir un développement sain et durable du point de vue de l'environnement.

Rapport annuel 2001

Résultats financiers

Table des matières

02 Principaux repères

03 Résultats financiers

17 Comptes annuels

Compte de résultat

Bilan

Variations des capitaux propres

Tableau des flux de trésorerie

Annexe aux comptes annuels

37 Résumé des fonds spéciaux

Le rapport annuel 2001 de la BERD est constitué de deux volumes distincts : la présentation annuelle et le rapport financier, qui comprend les comptes annuels et les notes explicatives.

Ces deux volumes sont publiés en allemand, en anglais, en français et en russe. Des exemplaires peuvent être fournis gratuitement par le Bureau des publications de la BERD

One Exchange Square

Londres EC2A 2JN

Royaume-Uni

Téléphone : +44 20 7338 7553

Télécopie : +44 20 7338 6102

Mél : pubsdesk@ebrd.com

Principaux repères

Résultats financiers

(en millions d'euros)	2001	2000	1999	1998	1997
Produit d'exploitation	501,5	519,2	376,4	450,5	346,0
Frais généraux et dotation aux amortissements	(206,7)	(192,1)	(172,8)	(158,7)	(152,1)
Résultat brut d'exploitation	294,7	327,1	203,6	291,8	193,8
Dotation aux provisions	(137,6)	(174,3)	(160,9)	(553,1)	(177,7)
Bénéfice/(perte) de l'exercice	157,2	152,8	42,7	(261,2)	16,1
Capital libéré	5 197	5 186	5 163	5 084	4 877
Fraction reçue (cumulée) du capital	4 063	3 769	3 480	3 217	2 949
Total des provisions et des réserves	1 713	1 278	1 040	762	508
Total des actifs	20 947	21 290	19 595	16 047	13 495

Résultats opérationnels

Engagements annuels	2001	2000	1999	1998	1997
Nombre de projets	102	95	88	96	108
Financement de la BERD (en millions d'euros)	3 656	2 673	2 162	2 373	2 315
Mobilisation des ressources (en millions d'euros)	6 212	5 188	4 862	7 541	4 210
Portefeuille (en millions d'euros) ¹					
Opérations bancaires	14 160	12 218	10 835	10 182	8 932
Actifs d'exploitation	8 838	7 563	6 955	5 761	4 580
Actifs productifs	8 160	6 805	6 160	5 247	4 393
Fonds mobilisés (cumulés)	47 546	41 949	33 964	29 102	22 335

¹ Les chiffres de 1997-2000 sont les chiffres déclarés pour les années considérées. Ils n'incluent pas les changements ultérieurs dus par exemple aux variations de taux de change, aux annulations, aux syndications ou aux restructurations.

Résultats financiers

La BERD a enregistré un résultat après dotation aux provisions de 157,2 millions d'euros en 2001, contre 152,8 millions en 2000. Cette augmentation est principalement due à une hausse du produit net d'intérêts, aux reprises de provisions sur des projets compromis (en particulier à la suite de la crise russe de 1998), à de bonnes performances de la trésorerie et à une poursuite de la politique de maîtrise des coûts. Au cours de l'année, la Banque a confirmé son retour à des réserves positives, passées de 65,9 millions d'euros fin 2000 à 488,7 millions d'euros fin 2001.

Durant l'exercice, la BERD a mis en œuvre la norme comptable internationale IAS 39 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). De façon générale, la norme IAS 39 requiert une utilisation plus large de la juste valeur dans le traitement comptable des instruments financiers. La juste valeur est le montant auquel un élément d'actif ou de passif peut être échangé entre des parties bien informées et agissant de manière intentionnelle dans une transaction d'égal à égal. L'IAS 39 exige également que tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés, figurent dans le bilan. Initialement, ceux-ci sont comptabilisés en "coût historique", c'est-à-dire le montant en juste valeur reçu ou versé pour acquérir l'instrument financier. Ultérieurement, tous les actifs financiers doivent être réévalués en juste valeur, sauf pour deux catégories qui doivent être mesurées en coût historique ou en coût historique net des amortissements, déduction faite d'éventuelles provisions

pour dépréciation : d'une part, les prêts et créances émises par l'entreprise et non détenus à des fins de transactions et, d'autre part, les actifs financiers dont la juste valeur ne peut pas être mesurée de manière fiable (participation non cotée sans cours du marché). L'impact principal pour la Banque consiste à reconnaître en juste valeur dans son bilan tous les titres de participation cotés et tous les dérivés, y compris ceux précédemment comptabilisés comme instruments de couverture, en conformité avec les modalités de traitement de l'élément d'actif ou de passif couvert. Un résumé plus détaillé est présenté dans l'annexe 2 des comptes annuels (Principes comptables retenus). D'après les dispositions provisoires prévues par l'IAS 39, les réserves de la Banque recalculées à l'ouverture de l'exercice se sont accrues de 218,4 millions d'euros, aboutissant, avec les variations opérées en cours d'exercice et le résultat final, aux réserves de fin d'exercice.

Dans les prochaines années, compte tenu de l'instabilité des cours et des variations de la juste valeur, on peut prévoir une fluctuation de ces réserves.

Avec 501,5 millions d'euros, le revenu d'exploitation avant déduction des frais généraux a été inférieur de 4 % au chiffre de 519,2 millions d'euros enregistré à la fin de l'exercice précédent. La hausse parallèle du produit net des intérêts en 2001 (326,3 millions d'euros, contre 273,3 millions en 2000) et des commissions nettes (38,9 millions d'euros, contre 29,4 millions en 2000) a été due à un volume d'opérations en augmentation, particulièrement les décaissements nets qui ont plus que triplé et les signatures qui ont augmenté de plus d'un tiers par rapport à 2000. En conséquence, les provisions générales non affectées sur le portefeuille destinées à anticiper une éventuelle dépréciation ont presque doublé pendant l'année (136,4 millions d'euros contre 71,2 millions). La diminution de valeur des prêts douteux pour lesquels les intérêts ne sont plus repris en compte de résultat s'est poursuivie en 2001, avec la restructuration de plusieurs projets et l'impact positif sur le produit des intérêts qui en découle. Au 31 décembre 2001, 31 prêts demeuraient douteux pour un total de 327,4 millions d'euros, contre 32 pour un total de 439,3 millions d'euros fin 2000 ; 47 % ou 153 millions d'euros faisaient partie du portefeuille de la Fédération de Russie (2000 : 68 % ou 299,6 millions d'euros). Une opération de restructuration réussie, ainsi qu'une meilleure performance d'ensemble du portefeuille ont eu pour conséquence une diminution significative des provisions spécifiques requises pour refléter la dépréciation des actifs nouvellement identifiés en cours d'exercice. La charge nette sur ces dernières a été de 1,1 million d'euros en 2001, contre 103,2 millions d'euros en 2000.

Les opérations bancaires ont dégagé un bénéfice net de 65,9 millions d'euros (2000 : 79,1 millions d'euros) après répartition des dépenses, des provisions et gains générés par le capital libéré. Alors que, pour la plupart des secteurs, les revenus ont dépassé les niveaux atteints en 2000, la baisse de 17 % du bénéfice net est principalement le reflet de la baisse attendue des plus-values de cessions sur participations qui se sont élevées à 89,3 millions d'euros en 2001 (2000 : 166,8 millions d'euros). Cela souligne la nature variable de ce compartiment d'activités et l'instabilité accrue des marchés actions. Profitant d'opportunités de financement et des bons résultats des actifs gérés, les opérations de trésorerie ont été de nouveau bénéficiaires, portant leur bénéfice net après affectation des dépenses d'exploitation, des provisions et des revenus sur le capital net libéré à 91,3 millions d'euros (2000 : bénéfice de 73,7 millions d'euros).

Les frais généraux de la BERD sont restés largement dans les limites du budget, conséquence d'une poursuite de la discipline budgétaire et d'un contrôle efficace des dépenses. Ils ont dépassé de 14,6 millions d'euros le niveau de l'année précédente, atteignant 206,7 millions d'euros (2000 : 192,1 millions d'euros).

Le total des provisions pour les opérations bancaires s'élevait à 1,22 milliard d'euros fin 2001, contre 1,19 milliard d'euros fin 2000. Ce montant, qui représente 13,9 % de l'encours des prêts et prises de participation, contre 15,8 % en 2000, traduit la volonté de provisionnement prudent de la BERD pour les risques existants et prévisibles sur la base d'une évaluation périodique du portefeuille et des risques afférents. Les provisions au titre des opérations en Fédération de Russie se sont élevées à environ 31 % du total des provisions (2000 : 37 %), celles sur les risques non souverains ont représenté 27 % des décaissements à effectuer dans ce pays (2000 : 34 %).

Opérations bancaires

Portefeuille

Le volume des nouveaux projets a atteint 3,66 milliards d'euros en 2001, répartis en 102 projets. Les engagements de la BERD ont ainsi atteint un niveau record, qui dépasse de 37 % le niveau atteint en 2000 (2,7 milliards d'euros pour 95 projets). Les prises de participation ont représenté 18 % du volume des nouvelles opérations. 76 % des projets ont intéressé le secteur privé. Les opérations restructurées se sont élevées à 97 millions d'euros.

Le volume net cumulé a atteint 20,2 milliards d'euros fin 2001 dans tous les pays d'opérations de la BERD (2000 : 16,6 milliards d'euros), représentant un montant total de projets (cofinancement compris) de 67,8 milliards d'euros (2000 : 58,5 milliards d'euros). L'encours net des engagements de la Banque est passé de 12,2 milliards fin 2000 à 14,2 milliards fin 2001, soit une hausse de 16 %.

Les projets en cours d'étude se sont accrus en 2001, suite à l'approbation de 111 projets par le conseil d'Administration. Il s'agit de prêts et de prises de participation de la Banque pour un total de 3,7 milliards d'euros, contre 3,6 milliards d'euros pour 107 projets en 2000. En 2001, le volume des projets approuvés par le Conseil se place en seconde position derrière son record historique. Fin 2001, le total des opérations approuvées, net des annulations, s'élevait à 24,1 milliards d'euros (2000 : 20,2 milliards d'euros). Le montant total des financements approuvés par le Conseil s'élevait à 80,6 milliards d'euros, contre 70,6 milliards d'euros au 31 décembre 2000.

Les décaissements bruts ont totalisé 2,4 milliards d'euros en 2001, soit une augmentation de 67 % par rapport à l'année dernière. Il s'agit des décaissements annuels bruts les plus importants depuis la création de la Banque. Les actifs d'exploitation ont atteint 8,8 milliards d'euros fin 2001 (2000 : 7,6 milliards d'euros), dont 6,7 milliards d'euros en encours de prêts et 2,1 milliards d'euros en encours de prises de participation.

Risques

Procédures de cotation internes

La BERD examine périodiquement les risques de son portefeuille, compte tenu du risque de crédit élevé existant dans plusieurs de ses pays d'opérations. Tous les projets en cours sont officiellement examinés au moins deux fois par an par le service de gestion des risques de la Banque, avec un examen plus fréquent pour ceux perçus comme plus vulnérables aux défauts de paiement. Des études annuelles sont effectuées après achèvement du projet pour les risques liés au secteur privé. Dans chaque étude figure une révision de la cotation du projet et, pour les projets douteux, des provisions spécifiques. Le contrôle des décaissements est confié à l'unité d'administration des opérations du service de gestion des risques, chargée de vérifier avant décaissement le respect des conditions liées au projet. Ce service s'assure également de la mise en œuvre des procédures appropriées, conformément à la procédure définie, et du suivi du portefeuille afin que la diversification en termes de pays et de secteur soit assurée. Les investissements compromis sont transférés à l'équipe de gestion des contentieux, qui rend compte à la fois au Département des risques et à celui des opérations bancaires pour la gestion de la restructuration lorsqu'une sortie favorable est envisageable.

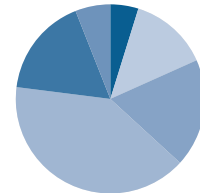
Chaque projet et pays d'opérations se voient attribuer une cote de 1 à 10, 1 reflétant un risque faible et 10 un risque très élevé. La Banque utilise trois grilles de risques : le projet, le pays et risque global. Pour le risque-projet, la solidité financière du client et la réduction des risques découlant de la structure du projet sont prises en compte. Pour le risque-pays, évalué en interne pour les projets du secteur privé, sont prises en compte des notes fournies par les agences de cotation externes. La cotation du risque global correspond à la plus mauvaise notation attribuée au pays ou au projet. Pour les risques non-souverains, il y a une exception à cette règle lorsque la Banque a recours à une garantie inconditionnelle du promoteur du projet : dans ce cas, la note globale est celle du projet. Pour les projets souverains, la note globale est la même que celle du pays. Pour les actifs nets du portefeuille, les provisions générales sont calculées en fonction d'une matrice dont les coefficients sont établis en fonction des risques de perte, de l'expérience de la BERD et des risques sur le projet, le secteur et le pays.

Compte tenu de la nature des marchés sur lesquels la BERD opère et de son mandat de promotion de la transition, la majorité de ses opérations, au moment de leur approbation, sont cotées entre 4 et 6 dans des conditions normales (soit l'équivalent des cotes BBB à B de Standard & Poor). Fin 2001, 72 % du portefeuille des prêts et des participations était coté entre 4 et 6, comme l'indique le graphique en haut à droite.

Grâce à l'amélioration des performances économiques en Fédération de Russie et à ses répercussions dans de nombreux autres pays, le portefeuille de la BERD a continué à s'améliorer en 2001. Dans le cadre de cette tendance favorable à l'amélioration, les agences de cotations indépendantes ont revu à la hausse la cote de crédit de plusieurs pays d'opérations. La réduction du portefeuille douteux (prêts et prises de participation dans les cotes de risque 7 à 10), qui avait connu une croissance rapide après la crise russe de 1998, s'est poursuivie et on a assisté pour la deuxième année consécutive à une baisse

Cote de crédit du portefeuille des opérations bancaires

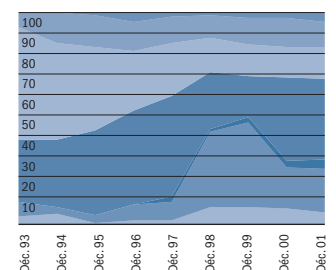
31 décembre 2001



Catégories de risque		
■ 1, 2, 3		4,8 %
■ 4		13,5 %
■ 5		18,5 %
■ 6		40,2 %
■ 6W, 7		17,0 %
■ 8, 9, 10		6,0 %

Evolution dans le temps de l'ensemble des profils de risque des prêts, garanties et participations en fonction des engagements signés

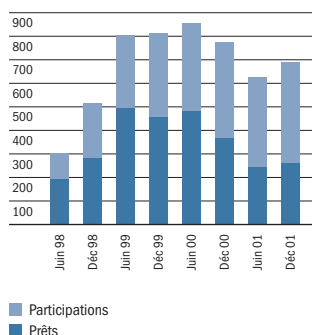
(en % de l'ensemble du portefeuille)



Catégories de risque		
■ 1, 2, 3		
■ 4		
■ 5		
■ 6		
■ 6W		
■ 7		
■ 8, 9, 10		

Actifs douteux

(en millions d'euros)



significative des actifs douteux. Les prêts douteux sont passés de 363,8 à 258 millions d'euros pendant l'année.

Il y a eu une légère augmentation en valeur absolue des participations compromises, qui sont passées de 303,3 à 316,8 millions d'euros, mais leur part dans le total des participations a diminué.

La part du portefeuille coté 4, 5 ou 6 est passée de 68 à 72 %, celle la plus exposée, 6W à 10, passant de 30 à 23 %.

Actifs douteux

Lorsque la valeur des créances à recouvrer est compromise, la dépréciation, c'est-à-dire la différence entre la valeur comptabilisée du prêt et la valeur nette actuarielle, est reprise en compte de résultat. Tous les six mois, les projets sont examinés pour identifier une éventuelle dépréciation ; néanmoins certains événements peuvent déclencher un examen anticipé par exemple lorsque, pour les risques non-souverains, les règlements des intérêts ou du principal sont en retard de plus de 60 jours ou de plus de 180 jours pour les risques souverains. A cette date, le recouvrement potentiel est estimé et des mesures adéquates sont mises en œuvre. Sont considérées comme douteuses toutes les participations pour lesquelles des dispositions spécifiques ont été prises.

Le graphique à gauche présente l'évolution des actifs douteux de la Banque.

Le portefeuille d'actifs douteux de la Banque a atteint son niveau record au milieu de l'année 2000, à la suite de la crise russe de 1998. Depuis lors, grâce à l'amélioration de la situation de certains projets, à une restructuration réussie et à quelques passages en pertes et profits, le niveau des actifs douteux est passé à 7,7 % des actifs nets au 31 décembre 2001, contre 10 % au 31 décembre 2000.

Résultats

Les opérations bancaires ont enregistré un bénéfice net après dotation aux provisions de 65,9 millions d'euros en 2001, contre 79,1 millions en 2000. En 2001, le revenu d'exploitation des opérations bancaires s'est élevé à 393,5 millions d'euros et a été inférieur de 7 % aux 423 millions d'euros atteints en 2000. Le produit net des intérêts a dépassé de 45,8 millions d'euros le chiffre de l'année précédente et le montant net des commissions a connu une hausse de 9,5 millions d'euros par rapport à 2000, mais la contribution des participations a été en baisse, conséquence de l'instabilité accrue des marchés actions. Les dividendes se sont élevés à 20,7 millions d'euros en 2001, contre 28,1 millions d'euros en 2000, et le bénéfice net sur cessions de participations a atteint 89,3 millions d'euros en 2001, contre 166,8 millions d'euros en 2000. La contribution de ce compartiment au compte de résultat de la Banque devrait subir des fluctuations sensibles d'une année à l'autre puisqu'il est tributaire du calendrier de cession des titres. Pour une opération donnée, la cession est liée, d'une part à la date à laquelle le rôle de la Banque en matière de transition prendra fin et, d'autre part, à la possibilité de céder ces parts sur le marché ou de gré à gré. Les cessions devraient augmenter parallèlement à la maturité du portefeuille des participations, mais il demeure difficile de prévoir la date des sorties et les gains associés.

Opérations de trésorerie

Portefeuille

La valeur des placements de trésorerie se situait à 10,9 milliards d'euros au 31 décembre 2001 (2000 : 12,4 milliards d'euros), dont 7,2 milliards d'euros de créances représentées par un titre, 2,9 milliards d'euros de placements avec nantissements et 781,4 millions d'euros de placements auprès d'établissements de crédit (y compris les prises en pension).

A la fin de 2001, environ 4 % du total des actifs de trésorerie étaient gérés par 11 gestionnaires indépendants. Ces fonds sous gestion externe portaient sur un encours notionnel de 408,9 millions d'euros pour les opérations sur taux en euros¹ et sur 405,8 millions d'euros pour les opérations sur des actifs adossés à des titres hypothécaires (MBS) en dollars. Ces montants sont placés auprès de gestionnaires indépendants pour pouvoir bénéficier de leur savoir-faire technique et pour disposer d'un indice de rendement externe. Ces gestionnaires sont tenus de suivre les procédures que la Banque applique à la gestion interne de ses fonds.

Risques

Pour gérer ses risques, la Banque distingue les risques de marché, de crédit, opérationnel, de liquidité et de règlement.²

Risque de marché

Le risque de marché est la perte potentielle pouvant résulter de mouvements contraires des marchés. Selon les acteurs en cause, le risque de marché se scinde en : i) risque de taux d'intérêt, ii) risque de change, iii) risque sur actions et iv) risque sur matières premières. Les deux derniers ne concernent pas les opérations de trésorerie de la Banque, tandis que le risque de change a jusqu'à présent été limité. Le *risque de taux d'intérêt* se subdivise en deux volets : le risque de courbe, qui mesure l'impact des changements du profil de la courbe de rendement pour une devise, et le risque de volatilité spécifique aux options de taux. Pour le risque de courbe, on peut distinguer le changement du niveau d'ensemble des taux d'intérêt (mouvement parallèle sur la totalité de la courbe) et le changement de pente ou de profil de la courbe. Pour le *risque de change*, on distingue également entre les risques liés aux variations des taux de change et ceux spécifiques aux options de change.

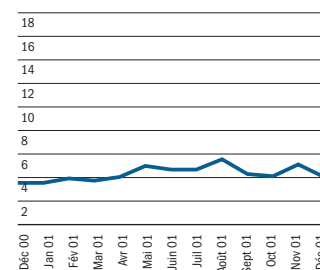
Au 31 décembre 2001, la valeur en risque (VaR) du portefeuille de placement de la BERD, calculée pour un intervalle de confiance de 99 % sur un horizon de 10 jours, était de 3,9 millions d'euros³ (2000 : 3,3 millions d'euros), soit une hausse modérée d'une année sur l'autre.

Ces données et l'utilisation moyenne en cours d'année montrent une utilisation réduite de la limite de VaR pour l'ensemble des opérations de trésorerie gérées en interne ou confiées à l'extérieur, par rapport à la limite de VaR figurant dans les "Pouvoirs de gestion de la Trésorerie" approuvés par le Conseil, qui s'élève à 18 millions d'euros lorsqu'elle est exprimée dans les mêmes unités (niveau de confiance de 99 %, horizon de dix jours).

Total de la VaR – limite générale : 18 millions d'euros

Spreads sur le financement exclus ; pas d'effets de diversification (10 jours de bourse, intervalle de confiance de 99 % ; conforme aux normes de la BRI)

(en millions d'euros)



¹ Dans le programme euro, un montant notionnel est alloué aux gestionnaires qui interviennent sur les positions de taux, sans flux de trésorerie sur le notionnel.

² Le risque de règlement se matérialise lorsqu'un événement en matière de crédit affecte la contrepartie ; sa réduction dépend largement de la possibilité d'arrêter un paiement ou un transfert avec un délai de préavis minimal. Le risque de liquidité concerne principalement les situations de crise sur les marchés, qui peuvent elles-mêmes être dues à une défaillance des systèmes globaux de paiement.

³ Cela signifie, en raison de variations défavorables des taux d'intérêt et de change, que la Banque a une chance sur cent de subir une perte de 3,9 millions d'euros sur une période de 10 jours de bourse.

La VaR des portefeuilles en gestion interne s'élevait à 1,3 million d'euros fin 2001 (2000 : 1,6 million d'euros). Au cours de l'année, la fourchette – située entre 0,5 million d'euros et 2,6 millions d'euros – a été comparable à celle observée au cours des années précédentes. Le volume des portefeuilles correspondants géré en interne était de 10,2 milliards d'euros au 31 décembre 2001 (2000 : 10,7 milliards d'euros).

Par ailleurs, les risques de marché encourus sur les portefeuilles externes ont atteint en fin d'année une VaR de 0,4 million d'euros (2000 : 0,6 million d'euros) pour le programme euro d'opérations libellées en euros et de 2,2 millions d'euros (2000 : 2,4 millions d'euros) pour le programme en dollars EU.⁴ La valeur nette de ces portefeuilles à gestion externe était respectivement de 49,9 millions d'euros et de 405,8 millions d'euros au 31 décembre 2001.

La contribution du risque de change à la VaR globale atteignait 0,6 million d'euros en fin d'année. Comme lors des années précédentes, cette part est restée relativement limitée tout au long de 2001 et n'a jamais dépassé 1,7 million d'euros. Les taux d'intérêt ont donc représenté l'essentiel des risques de marché de la Banque. Les options de taux d'intérêt sont restées très réduites tout au long de l'année, signe à la fois d'une convexité et d'une sensibilité à l'instabilité des taux d'intérêt sur la période très faibles, tandis que les options de taux de change ont été rarement utilisées. La part de la VaR globale de la Banque rattachée aux options est restée très faible tout au long de l'année.

Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte potentielle sur un portefeuille résultant du défaut d'une contrepartie ou de la détérioration de sa note de crédit, par exemple lors de l'abaissement de la notation effectué par une agence de cotation, ceci à tout moment jusqu'à échéance de la transaction la plus longue avec une contrepartie donnée. Plus précisément, on peut le qualifier de risque de prérèglement, par opposition au risque de règlement qui ne se manifeste qu'à l'échéance d'une transaction. Les pertes latentes sur titres dues à un déclassement, ou plus généralement tout changement de leur cote de crédit relative, sont également appelées *risque de marge* ou *risque de marge de crédit*, ce qui constitue le risque inhérent à toute couverture d'une position longue sur obligations avec des titres d'Etat. Fait également l'objet d'un suivi le *risque de concentration*, qui est l'allocation d'une part trop importante du portefeuille sur un pays, un secteur industriel, un débiteur, un instrument ou une transaction spécifique.

Le risque de liquidité est créé par l'incapacité à faire face aux besoins de paiements à court terme, les difficultés d'accès aux marchés de capitaux pour le financement à long terme ou l'incapacité à liquider des positions en temps opportun sans affecter défavorablement les cours. En théorie, il peut également se matérialiser si des excédents de liquidité doivent être investis en dessous du niveau des taux de refinancement. Le risque de règlement est encouru sur les transactions impliquant le paiement et/ou la livraison d'espèces et/ou de titres par les deux parties, lorsqu'il n'existe aucun mécanisme de règlement permettant de s'assurer que chaque transfert de fonds/titres est conditionné par la simultanéité de l'autre transfert. Le risque se matérialise lorsque la sortie des fonds/titres n'est pas contrebalancée par le versement attendu.

⁴ La VaR du programme d'opérations libellées en dollars EU est calculée par un spécialiste extérieur.

Le service de gestion des risques attribue les notes de crédit interne en référence aux notations fournies par des agences de cotation et à l'évaluation interne de la solvabilité des contreparties. L'échelle de crédit interne va de 1 à 10 et est identique à celle utilisée pour les risques bancaires. Le document "Pouvoir de gestion de la Trésorerie" approuvé par le Conseil précise la cote minimale et la maturité maximale par type de contrepartie autorisée. La maturité autorisée pour une contrepartie peut être inférieure, en fonction de l'évolution attendue de sa cote de crédit à moyen terme ou de considérations sectorielles. Toutes les lignes des contreparties sont mesurées, gérées et revues périodiquement par le service de gestion des risques.

L'exposition globale de crédit encourue par la Banque dans ses opérations de trésorerie, est définie comme l'utilisation totale des limites de crédit pour l'ensemble des pays, des contreparties et des instruments. Elle est soumise à une limite définie dans les "Principes directeurs de la trésorerie". Par ailleurs, des sous-limites globales de risque de crédit s'appliquent aux actifs adossés à des titres et aux crédits dérivés. Des limites maximales de risque et des plafonds de diversification sont également en place, avec le suivi spécifique des contreparties avec lesquelles la Banque est le plus engagée. La Banque est particulièrement attentive à la réduction des risques liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés et de change. Cela nécessite que la documentation indispensable soit en place avant la transaction, y compris les accords-cadres, les clauses de désengagement en cas de dégradation de la cote de crédit, les clauses de rupture unilatérale pour les transactions les plus anciennes et les contrats de nantissement.

Le risque de crédit de la trésorerie s'est accru de 10,5 % en 2001, pour atteindre 12 milliards d'euros au 31 décembre 2001 (2000 : 10,8 milliards d'euros).

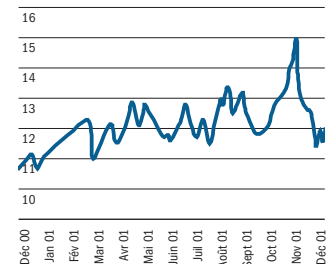
En dépit des événements du 11 septembre 2001 et du ralentissement de l'économie mondiale, la cote générale de crédit du portefeuille de titres est restée élevée. En fin d'année 2001, la cote moyenne pondérée s'établissait à 1,60 (sur l'échelle de cotation interne de la Banque) soit l'équivalent d'une notation externe légèrement supérieure à AA+/Aa1, alors qu'elle était de 1,65 l'année précédente. Toutes les cotes correspondaient au moins à celles de placements sans risque (*Investment Grade*), les seules appréciations inférieures étant des titres coréens garantis par l'Etat, pour lesquels la notation était inférieure sur l'échelle interne à 3,3 (soit l'équivalent de A-/A3).

Le risque de crédit lié aux titres de placement a été réparti entre 24 pays, aucun ne représentant plus de 8 % du total des risques au 31 décembre 2001 à l'exception des Etats-Unis d'Amérique avec 37,5 % (2000 : 38,1 %) et de l'Allemagne avec 10,6 % (2000 : 8,2 %).

Près des trois quarts de l'ensemble des risques correspondaient aux prêts consentis à des banques (53,4 %) ou à des titres fortement cotés adossés à des créances (TAC) (19,2 %).

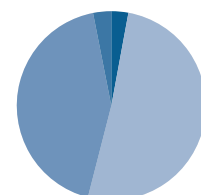
Evolution du risque de crédit de la trésorerie en 2001

(en milliards d'euros)



Cotation du risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie

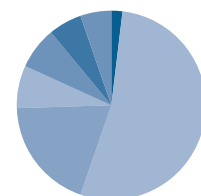
31 décembre 2001



1,0 (AAA)	51,1 %
1,7-2,5 (AA)	42,9 %
2,7-3,3 (A)	3,1 %
4,0 (BBB)	2,9 %

Risque par type de contrepartie

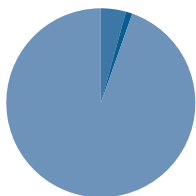
31 décembre 2001



Banques	53,4 %
TAC	19,2 %
Entreprises	7,3 %
Instruments dérivés	7,2 %
Crédits souverains	5,7 %
Compagnies d'assurance	5,3 %
Supranationales	1,9 %

Risque des dérivés de gré à gré et des opérations en devises¹

31 décembre 2001



■ Avec accord-cadre et annexe d'appui au crédit 94,6 %
 ■ Avec accord-cadre uniquement 4,3 %
 ■ Sans accord-cadre 1,1 %

¹ Les pourcentages correspondent aux risques bruts de crédit de marché à marché.

Des méthodes de réduction des risques liés au crédit continuent d'être activement appliquées notamment pour les opérations dérivées de gré à gré et pour les opérations en devises. En fin d'exercice, 94,6 % des risques bruts de crédit de la BERD pour les opérations dérivées de gré à gré et les opérations en devises concernaient des contreparties avec lesquelles avaient été conclus à la fois un accord-cadre et une annexe de crédit. En conséquence, les opérations avec des contreparties adossées à une garantie ou directement cotées AAA, ou encore, dans bien des cas, à la fois adossées à des garanties et cotées AAA, représentaient 99,7 % de l'ensemble des risques liés aux opérations de gré à gré et aux opérations en devises à la fin de 2001.

Risques opérationnels

Pour les opérations de trésorerie, les risques opérationnels sont définis comme tous ceux qui ne sont ni des risques de marché ni des risques de crédit ; plus précisément, ces risques interviennent chaque fois que les contrôles, les systèmes où les processus font défaut et entraînent des pertes. La gestion des risques opérationnels liés aux opérations de trésorerie de la BERD a continué de porter essentiellement sur le contrôle et la réduction des risques, plutôt que sur leur mesure, en attendant de nouvelles améliorations des méthodes de quantification des risques opérationnels dans l'ensemble du secteur bancaire.

Les indicateurs de risques opérationnels ont été examinés avec soin, ce qui a amené la Banque à réviser leur présentation et à élargir sensiblement leur portée afin de permettre à la direction de les examiner officiellement à intervalles réguliers. A côté de ceux qui concernent le traitement des opérations, les indicateurs portent désormais sur toute une gamme de sous-catégories de risques opérationnels allant des risques liés aux individus aux risques liés aux modèles utilisés. Ces indicateurs viennent compléter l'établissement de rapports sur les risques qui sont publiés à intervalles réguliers par l'auditeur externe de la Banque et soumis pour examen au Comité d'audit du Conseil.

Les méthodes de réduction des risques visent non seulement à garantir le respect du principe de la séparation des fonctions à toutes les étapes du traitement des opérations, mais continuent par ailleurs de privilégier le développement des systèmes. Après la révision de tous les systèmes stratégiques à laquelle la BERD a procédé l'année dernière, le remplacement des logiciels de soutien et de comptabilité générale de la Banque à la fois pour les opérations de trésorerie et pour les opérations bancaires se poursuit et devrait être achevé en 2002. Par ailleurs, une amélioration générale des systèmes d'évaluation des risques de crédit pour la gestion des risques liés aux opérations de trésorerie est presque achevée.

Résultats

Les opérations de trésorerie ont à nouveau donné de bons résultats en 2001, le rendement après dotation aux provisions atteignant 91,3 millions d'euros (2000 : 73,7 millions d'euros). Cet accroissement s'explique principalement par l'amélioration des marges sur le portefeuille des placements de trésorerie, dont les actifs financiers étaient assortis d'écarts exceptionnellement marqués en raison des fortes fluctuations du marché.

Financement

Capital

Au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000, le capital libéré a atteint un total de 5,2 milliards d'euros. Tous les actionnaires, à l'exception de trois, ont maintenant souscrit à l'augmentation du capital et ont déposé des bordereaux de souscription pour 986 975 actions (2000 : 982 300 actions), ce qui porte à plus de 2 millions le nombre d'actions souscrites. Le versement de la quatrième tranche de l'augmentation de capital est devenu exigible en avril 2001 et le montant du capital libéré a atteint 4,1 milliards d'euros au total, contre 3,8 milliards à la fin de 2000.

L'encours des arriérés de paiement en espèces et sous forme de billets à ordre se montait au total à 31,1 millions d'euros à la fin de l'exercice (2000 : 24,6 millions d'euros) et l'encaissement d'un montant de 9,1 millions d'euros de billets à ordre déposés est également en retard (2000 : 6,4 millions d'euros). Sur le total de l'encours des arriérés, soit 40,2 millions d'euros, un montant de 28,7 millions d'euros correspond à l'augmentation de capital.

Adéquation du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Aux termes de la Résolution No 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler le capital autorisé de la Banque en le portant à 20 milliards d'euros. Cette augmentation a permis à la Banque de poursuivre l'application de sa stratégie opérationnelle dans le long terme.

La Banque utilise son capital conformément à ses statuts et à ses normes de politique financière. Aux termes de l'Article 12 de l'Accord portant création de la Banque, le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la Banque dans ses pays d'opérations ne doit à aucun moment dépasser le montant total de son capital social net d'obligations, des réserves et des excédents, c'est-à-dire un ratio 1:1 entre les engagements et les

fonds propres. L'Article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant total du capital souscrit libéré, net d'obligations, des excédents et de la réserve générale.

Dans le dessein de préserver son capital, la BERD examine à intervalles réguliers l'adéquation passée et projetée de son capital en appliquant un certain nombre de paramètres tels que la marge statutaire (c'est-à-dire le montant des fonds dont dispose la Banque pour financer de nouveaux prêts, prises de participation et garanties avant d'atteindre la limite d'engagement 1:1) et le modèle de capital-risque de la Banque elle-même, qui établit une distinction entre les risques liés aux créances et ceux liés aux participations, les risques souverains et les risques non souverains. Conformément aux dispositions de l'Article 5.3 de l'Accord portant création de la Banque, celle-ci a procédé en 2001 à une révision de son capital social.

Cette deuxième révision du capital social a notamment porté sur les questions ci-après : impact sur la transition et activités opérationnelles de la Banque, évaluation des perspectives économiques et des défis de la transition dans la région, élaboration de la stratégie de développement du portefeuille à moyen terme et choix des objectifs à l'horizon 2005, enfin analyse détaillée des résultats financiers escomptés et de l'adéquation du capital de la Banque à l'avenir. La mesure traditionnelle de la marge d'adéquation du capital a été examinée et complétée au moyen d'une analyse des risques qui fait intervenir le modèle de capital-risque de la Banque elle-même. L'analyse de l'adéquation du capital a montré que la Banque devrait disposer d'un capital suffisant pour atteindre ses objectifs à moyen terme de développement du portefeuille en tenant compte des hypothèses de risques et des hypothèses financières sur lesquelles repose l'examen des ressources en capital. L'analyse des résultats financiers escomptés a montré que la Banque sera en mesure de

mettre en œuvre la stratégie de la croissance maîtrisable qui avait été exposée dans le premier examen des ressources en capital, la rotation du portefeuille et les bénéfices offrant à la Banque une plus large marge pour accroître son impact sur la transition et ses activités opérationnelles.

Emprunts

La politique de la BERD en matière d'emprunts répond à deux grands principes : d'une part, équilibrer la moyenne d'échéances de ses actifs et de ses passifs afin de minimiser les risques de refinancement et, d'autre part, se procurer au moindre coût les ressources à long terme dont elle a besoin pour ses opérations.

Au 31 décembre 2001, le total des emprunts se chiffrait à 14,4 milliards d'euros, soit une augmentation de 0,3 milliard d'euros par rapport à 2000. Dans le cadre de son programme d'emprunts à moyen et à long terme, la Banque a procédé à 30 nouvelles opérations à un taux moyen après swap égal au LIBOR moins 26 points de base. Au nombre de ces opérations figurait la première émission mondiale de référence, pour un montant de 1 milliard de dollars EU sur cinq ans, qui a été réalisée avec succès en juin. L'encours des emprunts à moyen et à long terme en fin d'exercice avait une durée de vie moyenne de 9 ans (2000 : 9,5 ans).

A côté des emprunts à moyen et à long terme, le volume total des emprunts comprend aussi des émissions à court terme classées dans la catégorie des créances sur titres que la Banque utilise pour la gestion des avoirs en espèces.

Dépenses

Le total des frais généraux et de l'amortissement exprimé en livres sterling a atteint 138,5 millions de livres en 2001 ; il s'est donc situé dans les limites du budget et à un niveau représentant une progression de 9 millions de livres par rapport au niveau de l'année précédente (2000 : 129,5 millions de livres), principalement en raison de l'augmentation des dépenses de personnel, les effectifs ayant été étoffés afin d'améliorer la capacité opérationnelle, ainsi que du relèvement des coûts d'amortissement. La Banque continue d'accorder toute son attention à la discipline budgétaire, à une maîtrise efficace des dépenses et à un rigoureux programme de recouvrement des coûts. Exprimé en euros, le total des frais généraux de la BERD, y compris l'amortissement, a atteint 206,7 millions d'euros (2000 : 192,1 millions d'euros).

Le taux de change moyen entre la livre sterling et l'euro pendant l'exercice s'est situé à 1,62 euro pour une livre sterling (2000 : 1,64). Le taux moyen effectif pondéré a été inférieur en raison des contrats de change que la Banque a conclus lorsque la livre était plus faible pour minimiser l'effet de tout renforcement de la livre sterling par rapport à l'euro sur les dépenses libellées en livres sterling pour l'essentiel, lorsqu'elles sont converties en euros aux fins de la comptabilité. En conséquence, les dépenses en livres sterling ont été converties à un taux moyen pondéré de 1,52 livre sterling pour un euro pendant l'exercice (2000 : 1,52), ce qui a permis de réduire les dépenses de la Banque exprimées en euros de 11,8 millions d'euros en 2001 (2000 : 15 millions d'euros) par rapport à ce qu'elles auraient été si le taux de change moyen avait été appliqué.

Provisions

Le niveau des provisions générales de la BERD constituées au titre de la dépréciation des actifs non identifiés du portefeuille sur les risques non souverains est fixé en fonction d'une évaluation des risques que le Service de gestion des risques de la Banque effectuée à la fin du mois du décaissement. Une méthodologie distincte, qui tient compte du risque et du statut de créancier privilégié que les membres de la Banque lui accordent, est appliquée à tous les risques souverains. La Banque constitue des provisions individualisées pour faire face à la dépréciation des actifs identifiés lorsque les circonstances l'exigent. Le montant des provisions est fixé en fonction des décaissements nets à la date à laquelle les comptes sont arrêtés.

La politique de provisionnement de la Banque a entraîné pour l'exercice une dotation aux provisions de 137,6 millions d'euros, c'est-à-dire un montant qui représente 79 % de la dotation de 2000, soit 174,3 millions d'euros. Le total des provisions en 2000 comprenait des provisions de 7,2 millions d'euros sur les actifs de trésorerie ; ces dotations n'ont pas été effectuées en 2001 étant donné que les actifs de trésorerie ont été enregistrés à leur juste valeur après la mise en œuvre de la norme IAS 39. En 2001, le montant des provisions au titre des opérations bancaires peut être réparti entre les provisions générales de portefeuille faisant suite à la dépréciation d'actifs non identifiés, qui se sont chiffrées à 136,4 millions d'euros, contre 71,2 millions d'euros en 2000, et les provisions individualisées liées à la dépréciation d'actifs identifiés, qui ont atteint en 2001 un total de 1,1 million d'euros, contre 103,2 millions d'euros en 2000. Des décaissements nets sensiblement plus élevés, dont le niveau a été trois fois supérieur à celui atteint en 2000, ont été le principal élément des provisions générales au titre du portefeuille, tandis qu'un fort redressement de l'actif faisant suite à la restructuration des projets, qui sont donc

repassés des provisions individualisées aux provisions générales, ont presque entièrement compensé les nouvelles provisions individualisées constituées pendant l'exercice.

Du fait des dotations nettes auxquelles il a été procédé en 2001, le montant total des provisions au titre des opérations bancaires a atteint 1,22 milliard d'euros, ce qui représente 13,9 % de l'encours du portefeuille de prêts et de participations (2000 : 1,19 milliard d'euros et 15,8 %).

Perspectives pour 2002

La BERD a prévu dans son budget un bénéfice modeste en 2002. Cela s'explique par la vulnérabilité des résultats face à l'incertitude croissante de la conjoncture économique et des marchés financiers alors que le redressement des avoirs qui avaient auparavant perdu de leur valeur est maintenant presque terminé et que des dotations moins importantes aux provisions pour pertes sont envisagées pour l'exercice 2002.

Rapports et informations supplémentaires

Dans les rapports qu'elle présente et les informations qu'elle publie, la BERD a pour politique d'appliquer les meilleures pratiques en observant les conventions comptables des institutions financières du secteur privé.

Principes de gestion financière et de gestion des risques

Les politiques financières de la Banque reposent sur les principes d'une saine gestion financière, qui sont définis dans l'Accord portant sa création et qui délimitent le cadre à l'intérieur duquel elle doit s'acquitter de son mandat.

Les principes de gestion financière de la Banque doivent lui permettre :

- > de garantir sa viabilité financière ;
- > d'accumuler des réserves et d'assurer une rentabilité durable ;
- > d'orienter toutes ses activités vers le marché et l'obtention de résultats ;
- > de travailler sur la base d'un système de gestion globale des risques ; et
- > de garantir la transparence de ses opérations, de veiller au respect de l'obligation de reddition à tous les niveaux et d'appliquer une gestion efficace.

Les procédures financières de la BERD définissent les indicateurs et les limites applicables aux opérations bancaires et de trésorerie. Ces documents portent notamment sur le provisionnement, les règles de valorisation et de liquidité ainsi que le cadre général de suivi des opérations de trésorerie. Les dispositions relatives au provisionnement déterminent, pour tous les actifs, les méthodes pour les dotations au titre du risque général et celles au titre des risques individualisés. Afin de vérifier si cette politique est appropriée, le total des provisions est comparé à intervalles réguliers aux pertes attendues telles qu'elles sont calculées au moyen du modèle de risques liés au capital de la Banque. La politique de provisionnement est revue chaque année. Les dispositions relatives à la valorisation précisent les critères et les normes applicables aux prêts, aux garanties et aux prises de participation. Les dispositions en matière de liquidité définissent la part des actifs liquides dont la Banque doit disposer. En 2001, l'examen annuel de la politique de la Banque en matière de liquidité a également porté sur la gestion des liquidités de la BERD en fonction des directives récemment recommandées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Sont également arrêtées les conditions d'utilisation du capital, les limites de risques pour le portefeuille des opérations bancaires, les règles de couverture des risques, celles pour l'évaluation des participations ainsi que les critères de cession

et les procédures à appliquer, les conditions des prises fermes, le dispositif de gestion globale des risques et de gestion d'entreprise. Ces politiques sont régulièrement examinées à la lumière de l'expérience et des événements extérieurs.

Dans le document sur le pouvoir de gestion, le Conseil confie au Vice-Président (Finance) la gestion des opérations de trésorerie de la BERD et définit les paramètres de risque à appliquer. Le Comité des politiques et des opérations financières examine régulièrement le pouvoir de gestion et soumet ses conclusions au Conseil d'administration pour approbation. Le *Credit Process* décrit les modalités d'approbation, de gestion et de suivi des opérations bancaires, qui sont ensuite examinées à intervalles réguliers par le Comité d'audit de la Banque et soumis au Conseil pour approbation.

Le Service de gestion des risques de la BERD est indépendant et assume la responsabilité générale de l'évaluation, du contrôle et de la réduction de tous les risques auxquels s'expose la Banque dans ses opérations bancaires et dans ses opérations de trésorerie. Le Directeur chargé de la gestion des risques assure la gestion de l'ensemble des risques de la Banque et participe aux réunions du Comité exécutif de la Banque. Ce service veille à ce que tous les risques soient correctement répertoriés et convenablement gérés et réduits par le biais de méthodes globales et rigoureuses qui correspondent aux meilleures pratiques dans le secteur bancaire.

La BERD est exposée au risque de crédit à la fois dans ses opérations bancaires et dans ses opérations de trésorerie. Ce risque survient lorsqu'un emprunteur ou une contrepartie fait défaut ou que la valeur des placements de la BERD est compromise. La majeure partie de ce risque est liée aux opérations bancaires. Toutes les transactions ordinaires sont régulièrement analysées pour déterminer rapidement si des modifications doivent être apportées à la cotation des risques et prendre toutes les mesures nécessaires pour la maîtrise de ces risques. Les risques sont mesurés en fonction des limites de risque du portefeuille et communiqués au Comité d'audit sur une base trimestrielle.

Les risques de taux d'intérêt et de change sont les deux principales composantes du risque de marché de la BERD qui peuvent affecter ses positions de trésorerie. La Banque s'efforce de limiter et de gérer, autant que possible, les risques de marché grâce à une gestion dynamique de son actif et de son passif. Le risque lié au taux d'intérêt est géré en adossant de manière synthétique le profil des taux de l'actif et du passif, principalement par le biais d'instruments dérivés utilisés à des fins de couverture. Le risque lié aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt est mesuré par un service distinct de la Trésorerie afin de garantir que les limites autorisées sont respectées.

La Banque suit l'évolution des risques du marché en utilisant un ensemble de limites fondées essentiellement sur le calcul de la VaR et diverses autres mesures de risque. Le Service de gestion des risques liés aux opérations de trésorerie calcule la VaR sur une base quotidienne. La limite globale de la VaR de la Banque est définie dans le document sur le pouvoir de gestion qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Les opérations en devises sont également soumises à une sous-limite de la VaR particulière aux risques de change. A des fins de contrôle interne, la VaR est définie comme la perte qui pourrait être encourue à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et des taux de change sur la base d'un horizon de un jour et d'un niveau de confiance de 95 %. Afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres relatifs à la VaR qui figurent dans le rapport annuel ont toutefois été grossis pour correspondre à un niveau de confiance de 99 % sur un horizon de dix jours. D'autres mesures de la VaR sont communiquées à la Direction des opérations financières, en particulier afin d'extraire des mesures globales de la VaR les facteurs particuliers à certains marchés (VaR marginale et sensibilité de la VaR). Les chiffres de la VaR sont aussi calculés chaque jour à partir du modèle de simulation de Monte-Carlo. Pour l'ensemble du portefeuille, la perte escomptée au-delà de la VaR vise à quantifier l'incidence de changements importants liés aux teneurs de marché. Pour le portefeuille d'options, des calculs particuliers de la VaR sur les options sont effectués afin de vérifier la validité des hypothèses de base utilisées pour le calcul de la VaR.

Un certain nombre d'autres mesures de risque sont utilisées afin de compléter les données relatives à la VaR au moyen de chiffres obtenus à partir d'autres hypothèses afin de ne pas négliger des risques importants en s'attachant plus particulièrement à une catégorie particulière de mesures de risque. Le risque de change et les divers types de risques liés aux taux d'intérêt, qu'il s'agisse de risques purs et simples ou d'options, sont contrôlés au moyen de mesures de sensibilité appliquées séparément à chaque monnaie et à chaque type d'option. Divers essais de contrainte sont réalisés en permanence. Ces essais comportent notamment les opérations ci-après : i) essai de contrainte appliqué au portefeuille d'options en cas de fluctuations globales importantes du niveau du prix de la valeur sous-jacente et de la volatilité ; ii) analyse séparée pour chaque monnaie de l'impact sur le compte de résultat de variations marquées du niveau ou de la forme de la courbe de rendement ; iii) essais de contrainte effectués à partir de scénarios traditionnels ; iv) essais de contrainte particuliers destinés à quantifier l'impact d'une défaillance dans les corrélations.

Les risques opérationnels sont tous les risques autres que les risques de crédit et de marché. Ce sont les risques de pertes qui peuvent survenir à la suite d'erreurs ou d'omissions dans le traitement et le règlement des transactions ou dans la comptabilisation des résultats financiers, ou encore à cause

de la défaillance des mécanismes de contrôle. Les risques opérationnels se subdivisent comme suit :

- > *risque lié aux transactions*, à savoir tous les types d'erreurs dans le traitement des transactions, qu'elles interviennent au moment de l'exécution, de la négociation ou du règlement, ou encore en raison de l'insuffisance de la documentation juridique ;
- > *risque lié au contrôle opérationnel*, à savoir une défaillance des mesures de contrôle des activités d'exploitation, comme par exemple dépassements non identifiés des limites, opérations non autorisées ou en marge de la ligne d'exploitation choisie ou contrôles insuffisants dans le traitement des transactions ;
- > *risque lié aux individus*, à savoir dépendance à l'égard d'un nombre limité de membres clés du personnel, personnel inadapté ou insuffisant pour les opérations en bourse, la gestion des risques, le traitement des opérations et les informations comptables, ou encore insuffisance des qualifications ou de la formation ; et
- > *risque lié aux systèmes*, autrement dit erreurs ou insuffisances dans les systèmes d'appui aux transactions, allant d'erreurs dans les formules mathématiques utilisées pour les modèles de tarification ou de couverture ou dans le calcul de la valeur de marché à marché des transactions (risque lié au modèle) jusqu'à une planification insuffisante des mesures de redressement en cas de catastrophe.

Parmi les politiques et les procédures que la BERD a mises en place pour se prémunir contre divers types de risques opérationnels, il y a lieu de citer avant tout les normes élevées d'éthique professionnelle qu'elle applique ainsi que le système de contrôle interne et de séparation des tâches/fonctions qui la mettent à l'abri de tout risque opérationnel aux premiers stades de ses opérations. S'y ajoutent :

- > le code de conduite de la Banque ;
- > des mécanismes de recouvrement des pertes et de planification d'urgence ;
- > la politique de la Banque en matière de communication et d'information ;
- > les principes d'intégrité et de diligence ;
- > les règles de prévention de la corruption et du blanchiment d'argent ;
- > les dispositions à suivre en cas de fraude ou de suspicion de fraude ;
- > la politique de la Banque en matière de gestion interne de l'information ;
- > les règles de passation des marchés.

La Banque dispose d'un Responsable principal de la conformité et d'un Responsable de la lutte contre le blanchiment d'argent qui sont chargés de veiller à l'application des principes définis par la Banque en matière de normes commerciales et de gestion des entreprises. Les méthodes de lutte contre le blanchiment d'argent sont examinées sur le plan interne et la Banque cherche à garantir que les politiques et les méthodes arrêtées dans ce domaine sont respectées par ses clients. La Banque prend des mesures pour éviter de traiter, par inadvertance, avec des terroristes ou des organisations terroristes. La Banque a récemment procédé à une analyse spéciale afin d'assurer le respect des dispositions de la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant la prévention du terrorisme. L'approbation par la Banque des nouvelles opérations et l'examen des opérations existantes auquel procède normalement la Banque comportent un large élément de diligence en matière de finance et d'intégrité. Bien que la Banque ne soit pas une institution de dépôt, elle applique des mesures strictes pour "apprendre à connaître ses clients", notamment en s'attachant à certains aspects particuliers de l'intégrité et à l'examen indépendant de ces risques. La Banque organise à intervalles réguliers des séminaires sur l'intégrité des entreprises et la lutte contre le blanchiment d'argent à l'intention de son personnel et d'organes extérieurs afin d'améliorer leurs compétences et de mieux les sensibiliser à ces questions.

La Banque suit également l'évolution des questions liées à la gestion des risques dans le cadre du Programme pour l'amélioration de la gestion des risques dans les opérations de trésorerie mis en place en 1995. Ce dispositif vise à garantir que les méthodes de gestion des risques de marché, des risques de crédit et des risques opérationnels adoptées par la BERD pour ses opérations de trésorerie correspondent aux meilleures pratiques du secteur bancaire. Le Comité d'audit du Conseil d'administration de la Banque fait régulièrement le point des progrès réalisés dans la mesure, le contrôle et la réduction de ces risques.

Utilisation d'instruments dérivés

La BERD se sert des instruments dérivés essentiellement pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses opérations de trésorerie. Les tendances du marché dont les instruments dérivés sont l'expression sont prises en compte dans les opérations de trésorerie. La Banque utilise aussi des instruments de crédit dérivés au lieu de recourir à des placements dans certains titres pour couvrir certains risques ; le volume global des opérations portant sur des instruments de crédit dérivés est assorti d'une limite spécifique.

Tous les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent des autres instruments dont la valeur dépend des mêmes facteurs risques sous-jacents, le tout étant soumis aux limites globales de marché et de crédit ainsi qu'aux essais de contrainte. De plus, la Banque veille tout particulièrement aux risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple la volatilité des options, la marge des swaps et le risque de base pour les contrats à terme.

Afin de minimiser les risques de crédit liés aux opérations de trésorerie, la BERD a pour principe d'approuver individuellement à l'avance chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si elle remplit les conditions requises. Des limites individuelles sont attribuées aux contreparties conformément aux directives qui fixent le degré et la durée maximum en fonction de la cote de crédit de chacune. Pour chaque contrepartie remplissant les conditions requises, la plus large part de la limite qui lui a été attribuée correspond aux dérivés destinés à couvrir les risques de crédit liés aux opérations de change et aux opérations de gré à gré.

Normalement, les transactions sur instruments dérivés ne peuvent être passées qu'avec des contreparties ayant la cote la plus élevée. En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit des instruments dérivés en ayant systématiquement recours à différentes techniques d'amélioration de la qualité de ses créances. Les transactions sur instruments dérivés qui interviennent sur le marché gré à gré font systématiquement l'objet d'accords-cadres prévoyant une compensation lors de la liquidation des positions. La Banque s'est employée à élargir le champ d'application de cette technique en documentant un aussi grand nombre que possible des instruments traités avec une même contrepartie dans le cadre d'un seul accord-cadre.

La BERD a de plus en plus largement recours aux accords de garantie dans le cadre de ses opérations de gré à gré sur instruments dérivés. A la fin de l'exercice, environ 95 % des risques bruts liés aux opérations de contrepartie sur instruments dérivés faisaient déjà l'objet d'accords de garantie, et des négociations étaient en cours en vue de la signature d'accords avec toutes les autres contreparties à ces opérations. En conséquence, la quasi-totalité des risques de la Banque liés aux opérations de change ou aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés faisait l'objet d'accords avec des contreparties cotées AAA à titre individuel, ou avec des contreparties avec lesquelles un accord de garantie avait été signé afin d'autoriser le versement d'une caution en espèces ou sous forme d'obligations d'Etat cotées AAA.

Gestion de la Banque

La BERD est résolue à continuer à appliquer un système de gestion efficace définissant clairement l'ensemble des responsabilités et des mécanismes de contrôle associés pour garantir que ses activités sont menées de façon transparente et responsable. Ce mode d'organisation repose sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents départements fonctionnels de la BERD reçoivent bien l'information dont ils ont besoin et que le système d'équilibre des pouvoirs fonctionne efficacement.

L'acte constitutif de la BERD est l'Accord portant sa création, qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'un Président et de Vice-Présidents, assistés par des cadres et des agents.

Le Conseil des gouverneurs, qui représente les 62 actionnaires de la Banque, est investi de tous les pouvoirs. Hormis certains pouvoirs réservés, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en continuant d'assurer la direction d'ensemble de la Banque.

Conseil d'administration et comités du Conseil

Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration est responsable de la conduite des activités et des politiques de la Banque en général. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

Le Conseil d'administration a constitué trois comités pour faciliter ses travaux :

- > le Comité d'audit ;
- > le Comité du budget et des questions administratives ; et
- > le Comité de la politique financière et des opérations.

La composition de ces comités en 2001 est donnée dans une section distincte du présent rapport (Aperçu des opérations bancaires).

Le Président et le Comité exécutif

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs ; il est le représentant légal de la Banque et assure la conduite des affaires courantes sous la direction du Conseil d'administration.

Le Comité exécutif, présidé par le Président de la Banque, est composé des membres de la direction générale de la Banque.

Rapports

Les structures institutionnelles de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. Dans ses rapports financiers publics, la Banque publie tous les renseignements appropriés sur les résultats de ses activités et les risques auxquels elles sont exposées et applique les meilleures pratiques suivies dans le secteur. Elle présente en outre différents rapports au Conseil d'administration et à ses comités. La direction générale a accès à des informations détaillées pour pouvoir surveiller la mise en œuvre des plans stratégiques et l'exécution des budgets.

Politique de rémunération

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution multilatérale, la Banque a mis au point pour rémunérer son personnel une politique axée sur le marché qui doit lui permettre :

- > d'être compétitive pour pouvoir attirer et fidéliser un personnel hautement compétent ;
- > de tenir compte des différents niveaux de responsabilité ;
- > d'être suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter rapidement au marché ;
- > de motiver et d'encourager d'excellentes performances.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les actionnaires de la BERD sont convenus que celle-ci devrait fonder le barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et que les rémunérations seraient fonction des résultats.

Les primes sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Les primes, bien qu'elles représentent un élément important de la rémunération totale, sont limitées à un pourcentage déterminé du traitement de base. En règle générale, elles ne dépassent pas 30 % du traitement de base.

Les membres du Conseil d'administration, le Président et les Vice-Présidents de la BERD ne bénéficient pas des primes. Le Conseil des gouverneurs détermine la rémunération des administrateurs et du Président, et le Conseil d'administration détermine celle des Vice-Présidents.

Comptes annuels

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2001	Note	31 décembre 2001 En milliers d'euros	31 décembre 2000 En milliers d'euros
Intérêts et produits assimilés			
Prêts	7	423 828	410 190
Titres à revenu fixe et autres		476 543	581 345
Intérêts et charges assimilées		(574 121)	(718 223)
Produit net d'intérêt		326 250	273 312
Produit des titres de participation		20 689	28 081
Commissions nettes perçues	4	38 850	29 379
Opérations financières			
Gain net sur cession de titres de participation		89 343	166 770
Gain net sur opérations sur titres et opérations de change	5	26 343	21 685
Produit d'exploitation		501 475	519 227
Frais généraux	6	(189 743)	(179 002)
Dotation aux amortissements	12	(16 993)	(13 099)
Résultat brut d'exploitation		294 739	327 126
Dotation aux provisions	7	(137 557)	(174 334)
Bénéfice de l'exercice		157 182	152 792

Bilan

Au 31 décembre 2001	Note	En milliers d'euros	31 décembre 2001 En milliers d'euros	En milliers d'euros	31 décembre 2000 En milliers d'euros
Actif					
Créances sur les établissements de crédit		781 378		5 344 328 ¹	
Créances garanties		2 867 937			
Portefeuille-titres	8	7 214 548		7 075 502	
			10 863 863		12 419 830
Autres actifs	9		677 485		763 672
Prêts et titres de participation					
Prêts	10	6 112 052		4 940 425	
Titres de participation	10	1 747 301		1 386 372	
			7 859 353		6 326 797
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	12		44 874		38 894
Capital libéré à recevoir	15		1 501 718		1 740 817
Total de l'actif			20 947 293		21 290 010
Passif					
Emprunts					
Dettes envers les établissements de crédit		508 327		455 745	
Dettes représentées par un titre	13	13 927 335		13 621 661	
			14 435 662		14 077 406
Autres passifs	14		826 318		1 960 609
Capital souscrit	15	19 789 500		19 742 750	
Capital sujet à appel	15	(14 592 845)		(14 556 615)	
Capital libéré	15		5 196 655		5 186 135
Réserves et bénéfice de l'exercice			488 658		65 860
Capitaux propres			5 685 313		5 251 995
Total du passif et des capitaux propres			20 947 293		21 290 010
Instruments hors bilan					
Lignes de crédit non utilisées	11		5 322 481		4 655 228

¹ Incluse dans ce total, une somme de 2 659 162 euros correspond à des actifs financiers classés au 31 décembre 2001 comme créances garanties. Un reclassement de ces actifs est requis en 2001 par l'IAS 39.

Variations des capitaux propres

	31 décembre 2001 En millions d'euros	31 décembre 2000 En millions d'euros
Capital social		
Capital souscrit	19 789,5	19 742,8
Capital sujet à appel	(14 592,9)	(14 556,7)
Capital libéré	5 196,6	5 186,1
Réserves et bénéfices de l'exercice :		
Réserve générale		
Solde en début d'exercice	90,6	86,2
Impôt interne pour l'exercice	5,2	4,4
Retraitement transitoire pour le passage à IAS 39	218,4	-
Variation en cours d'exercice (IAS 39)	42,0	-
Solde en fin d'exercice	356,2	90,6
Réserve spéciale		
Bilan en début d'exercice	125,6	115,7
Commissions désignées pour l'exercice précédent	11,0	9,9
Solde en fin d'exercice	136,6	125,6
Réserve des pertes et profits cumulés		
Solde en début d'exercice	(303,1)	(335,9)
Commissions désignées pour l'exercice précédent	(11,0)	(9,9)
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	152,8	42,7
Solde en fin d'année	(161,3)	(303,1)
Bénéfice de l'exercice	157,2	152,8
Total des réserves et bénéfices de l'exercice	488,7	65,9
Total des capitaux propres	5 685,3	5 252,0

Figure dans la **réserve générale** l'impôt interne payé conformément à l'Article 53 de l'Accord, qui énonce que les administrateurs, administrateurs suppléants, fonctionnaires et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne prélevé par la Banque sur les traitements et émoluments payés par cette dernière. Aux termes de l'Accord, le prélèvement dudit impôt interne est effectué au bénéfice de la Banque. L'Article 53 de l'Accord, complété par l'Article 16 de l'Accord de siège, prévoit que les traitements et émoluments versés par la Banque sont exonérés de tout impôt sur le revenu au Royaume-Uni. En fin d'exercice, le solde relatif à l'impôt interne était de 38,8 millions d'euros (33,6 en 2000). La Banque a appliqué IAS 39 en 2001 et les variations des réserves reflètent ceux de la juste valeur des actifs disponibles à la vente. D'après les dispositions provisoires prévues par IAS 39, la Banque a repris en réserves le retraitement initial en juste valeur des actifs de trésorerie disponibles à la vente auparavant maintenus en coût d'origine. Ces dispositions ont ajouté 218,4 millions d'euros aux réserves début 2001, dont 217,4 millions d'euros liés à l'évaluation en juste valeur des titres de participation cotés de la Banque et 1 million d'euros liés aux actifs de trésorerie disponibles à la vente. Au cours de l'année, la variation associée a accru les réserves de 42 millions d'euros (augmentation de 57,9 millions liée à l'évaluation en juste valeur des titres de participation cotés de la Banque et diminution de 15,9 millions liée aux actifs de trésorerie disponibles à la vente). En 2001, 21,3 millions d'euros ont été transférés des réserves vers le compte de résultat (22,3 millions ont été déduits des réserves à la suite de la cession de titres de participation cotés et 1 million représentant une variation positive vers les réserves d'actifs de trésorerie disponibles à la vente). Conformément à IAS 39, la réserve de conversion a été ajoutée à la réserve générale. Pour de plus amples détails sur la mise en œuvre d'IAS 39, veuillez consulter la note 2.

Conformément à l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale** pour lui permettre de faire face à certaines pertes déterminées. Ladite réserve a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, par affectation de 100 % des commissions désignées à cet effet reçues par la Banque au titre de prêts, garanties sur prêts et garanties d'émission de titres. La réserve spéciale sera ainsi dotée jusqu'à concurrence du niveau que le Conseil d'administration jugera suffisant. Conformément à l'Accord, il est proposé qu'un montant égal à 21 millions d'euros (2000 : 11 millions d'euros), qui représente les commissions désignées perçues durant l'exercice clos le 31 décembre 2001, soit ajouté en 2002 au bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et affecté à la réserve spéciale.

La **réserve des pertes et profits** reportée d'exercices antérieurs représente les pertes cumulées après affectation à la réserve spéciale des commissions désignées à cet effet.

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2001	31 décembre 2001		31 décembre 2000	
	En milliers d'euros	En milliers d'euros	En milliers d'euros	En milliers d'euros
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Bénéfice d'exploitation de l'exercice	157 182		152 792	
Ajustements pour :				
Dotations aux provisions	137 557		174 334	
Disparition de la décote liée aux actifs dépréciés	(5 737)		-	
Dotations aux amortissements	16 993		13 099	
Bénéfices réalisés sur titres de participation	(89 343)		(166 770)	
Impôt interne	5 193		4 366	
Pertes/(bénéfices) latents sur portefeuille de transactions	388		(2 389)	
(Bénéfices) réalisés sur portefeuille d'investissements	(968)		(1 829)	
Variations des taux de change sur les provisions	24 395		37 562	
Bénéfice d'exploitation avant évolution des actifs d'exploitation	245 660		211 165	
Diminution/(augmentation) des actifs d'exploitation :				
Intérêts à recevoir et charges constatées d'avance	160 599		8 033	
Diminution nette des éléments du portefeuille de marché à marché	(620 291)		41 251	
(Diminution)/augmentation des passifs d'exploitation :				
Intérêts et charges à payer	(238 992)		130 649	
Flux de trésorerie nets (utilisés dans les)/provenant des activités d'exploitation		(453 024)		391 098
Flux de trésorerie provenant des activités de placement				
Produit du remboursement de prêts	1 713 874		1 410 119	
Créances nettes sur les établissements de crédit	(207 426)		(21 197)	
Produit de la cession de titres de participation	320 055		253 175	
Produit de la vente de titres de placement	2 365 991		3 129 471	
Achats de titres de placement	(2 826 515)		(2 244 432)	
Avances de fonds pour prêts et titres de participation	(3 266 951)		(2 190 162)	
Acquisition de biens immobiliers, de technologie et de matériel de bureau	(22 996)		(10 984)	
Flux de trésorerie nets (utilisés dans les)/provenant des activités de placement		(1 923 968)		325 990
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Fraction reçue du capital	249 619		206 907	
Emissions d'emprunts représentés par des titres	12 428 292		4 721 974	
Remboursement d'emprunts représentés par des titres	(12 122 461)		(2 910 913)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		555 450		2 017 968
(Diminution)/augmentation nette des disponibilités		(1 821 542)		2 735 056
Disponibilités en début de période		4 867 385		2 132 329
Disponibilités au 31 décembre¹		3 045 843		4 867 385

¹ Les disponibilités se composent des créances et dettes ci-après, qui arrivent à échéance dans moins de trois mois :

	2001	2000
	En milliers d'euros	En milliers d'euros
Créances sur les établissements de crédit	721 543	2 523 617
Créances garanties	2 703 616	2 659 162
Dettes envers les établissements de crédit	(379 316)	(315 394)
Disponibilités au 31 décembre	3 045 843	4 867 385

Note : Le bénéfice d'exploitation comprend 20,7 millions d'euros de dividendes (2000 : 28,1 millions d'euros).

Annexe aux comptes annuels

1. Création de la Banque

i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque"), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 ("l'Accord"). Au 31 décembre 2001, 60 pays, ainsi que la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement, étaient actionnaires de la Banque.

ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque ainsi que de ses fonctionnaires et employés au Royaume-Uni sont définis dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque ("l'Accord de siège"). L'Accord de siège a été signé à Londres à la date de démarrage des activités de la Banque, le 15 avril 1991.

2. Principes comptables retenus

i Normes et conventions comptables

Les comptes annuels ont été établis selon les règles comptables de la Banque, qui sont conformes aux normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) et aux principes généraux de la directive du Conseil de la Communauté européenne relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et autres institutions financières. A l'avenir, les normes édictées par le Conseil des normes comptables internationales seront désignées sous le nom de Normes internationales d'information financière. Les normes déjà établies par le CNCI continueront d'être nommées Normes comptables internationales (IAS).

ii Instruments financiers à la suite de l'adoption d'IAS 39

La norme IAS 39 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) est devenue obligatoire pour les rapports financiers établis à partir du 1er janvier 2001. Cette norme fournit des indications complètes sur le traitement comptable de tous les instruments financiers. Ces instruments sont répartis en plusieurs catégories (actifs financiers, passifs financiers et dérivés) et doivent, selon la norme, être comptabilisés dans le bilan. IAS 39 (paragraphe 171 et 172) contient des dispositions provisoires pour l'adoption de cette norme, exigeant le retraitement à partir du début de la période du rapport en cours, et indique que les comptes financiers des précédents exercices financiers ne doivent pas être retraités. En conséquence, certaines informations reprises dans le bilan et les notes au 31 décembre 2001 ne sont pas nécessairement comparables avec celles concernant la période antérieure. Ce point s'applique particulièrement aux titres de participation et aux portefeuilles-titres.

A Actifs financiers

(a) Détenus à des fins de transaction

Cette catégorie comprend les actifs acquis dans le but de générer des bénéfices à partir des fluctuations de prix à court terme. Ces actifs sont mesurés à leur "juste valeur" sur la base des cotations du marché, toutes les variations de valeur étant enregistrées au fur et à mesure dans le compte de résultat. Les actifs détenus dans cette catégorie sont comptabilisés à la date de transaction.

(b) Prêts et créances

Les prêts et créances émis par la Banque sont valorisés sur la base de leur coût, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non-recouvrabilité, sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture, répondant aux critères IAS (voir "Comptabilité de couverture" ci-après). Cela se produit dans le cas de prêts à taux fixes associés à des swaps qui transforment le taux fixe initial en taux variable. Dans de tels cas, le prêt est estimé à la juste valeur en fonction du risque de taux d'intérêt, la variation de valeur étant enregistrée dans le compte de résultat en compensation de celle du swap associé. Cette catégorie d'actifs financiers est reconnue à la date de règlement. Les obligations bancaires déclarées les années précédentes dans les créances sur titres sont comprises dans cette catégorie.

(c) Disponibles à la vente

Cette catégorie comprend des actifs qui n'appartiennent pas spécifiquement à l'une des autres catégories. Pour la Banque, cela comprend ses titres de participation et la majeure partie de son portefeuille-titres. Ces actifs sont estimés à leur juste valeur dans le bilan. La norme offre une seule possibilité de reconnaître les variations en juste valeur de ces actifs, soit dans les réserves, soit dans le compte de résultat. La Banque a choisi de comptabiliser les variations de juste valeur dans les réserves, comme indiqué dans "Variation des capitaux propres", jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, recouvré ou transféré de toute autre façon ou jusqu'à ce qu'il soit considéré comme déprécié. La perte ou le profit cumulé préalablement comptabilisé dans les réserves doit alors être repris dans le résultat net de l'exercice. La Banque a décidé de les faire figurer dans les réserves, estimant qu'il serait trompeur d'inclure immédiatement dans son compte de résultat des fluctuations de prix à court terme sur des actifs généralement destinés à être détenus à moyen ou long terme.

Lorsqu'un actif disponible à la vente est l'élément couvert dans une couverture comptabilisée en juste valeur répondant aux critères (voir "Comptabilité de couverture" ci-après), le profit ou la perte généré par le risque couvert est enregistré dans le compte de résultat et non dans les réserves. Cela a pour effet d'assurer une cohérence dans les états financiers, les variations de valeur du dérivé servant de couverture figurant dans le compte de résultat. La comptabilité de couverture figure dans la trésorerie lorsque les swaps d'actifs sont utilisés pour transformer les risques à taux fixe en taux variable.

Titres de participation

La base de juste valeur sur les titres de participation cotés est le cours de clôture cité à la date du bilan, moins une décote appliquée pour tenir compte du caractère non liquide du portefeuille de la Banque. Les titres de participation non cotés de la Banque sont détenus au coût d'origine (car il n'existe pas de marché actif pour permettre de déterminer une juste valeur), déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation à la date du bilan. Les achats et ventes de titres de participation sont comptabilisés à la date de la transaction. La note 10 analyse les titres de participation cotés et non cotés indiquant les achats et les ventes.

Portefeuille de titres de placement

La juste valeur des actifs constituant le portefeuille de titres disponibles à la vente est fondée sur les cours fournis par des courtiers extérieurs. Dans cette catégorie, on trouve les placements garantis, qui sont des structures dans lesquelles les risques et bénéfices associés à la propriété d'un actif de référence sont transférés à un tiers en utilisant un contrat de swap. Economiquement, il s'agit d'une forme de prêt garanti. Au cours des années précédentes, cette catégorie était incluse dans les créances. Les données de 2000 n'ont pas été retraitées pour présenter les deux catégories séparément conformément à IAS 39.

B Passifs financiers

(a) Détenus à des fins de transaction

Ce cas se rencontre lorsque la Banque a vendu des portefeuilles-titres dont elle n'est pas encore propriétaire (vente à découvert) avec l'intention d'acheter ultérieurement ces titres à meilleur prix, réalisant ainsi un bénéfice. Ces passifs sont mesurés en juste valeur, toutes les variations de valeur étant enregistrées au fur et à mesure dans le compte de résultat.

(b) Autres passifs financiers

A l'exception des passifs détenus à des fins de transaction, tous les autres passifs financiers sont comptabilisés en amortissant les charges associées par la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères IAS (voir "Comptabilité de couverture" ci-après).

C Dérivés

Les dérivés sont mesurés en juste valeur avec effet immédiat dans le compte de résultat, sauf s'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS (voir "Comptabilité de couverture" ci-après). Dans ce cas, la juste valeur du dérivé est reprise dans les réserves et couvre parfaitement le risque identifié. Si la couverture est imparfaite, cette proportion de la juste valeur reste dans le compte de résultat.

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, résultat impossible à obtenir par d'autres méthodes. Il existe une véritable relation de couverture lorsqu'une relation spécifique peut être identifiée entre plusieurs instruments financiers dans lesquels la variation de valeur d'un instrument, la "couverture", est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, l' "élément couvert". Pour être compatible avec la comptabilité de couverture, cette corrélation doit rester dans les limites de 80 à 125 %.

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter les risques en matière de taux d'intérêt en utilisant les swaps pour convertir le risque de taux d'intérêt fixe, sur les actifs comme sur les passifs, en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées couvertures de "juste valeur". Dans de tels cas, les variations de juste valeur sur les éléments couverts, attribuables aux risques couverts, sont déclarées dans le compte de résultat avec les variations de juste valeur sur les swaps.

IAS 39 indique que les relations de couverture doivent être liées à un actif, à un passif ou à des groupes similaires d'actifs ou de passifs. Les couvertures des risques nets entre les actifs et les passifs (macro-couverture) n'entrent pas dans le cadre de la comptabilité de couverture. La Banque, à l'instar de la plupart des institutions financières, applique la macro-couverture pour des raisons de coût, de prudence et d'efficacité. Toutefois, ce type de couverture n'entrant pas dans le cadre de la comptabilité de couverture d'après IAS 39, seules les variations en juste valeur des dérivés de couverture peuvent être immédiatement reflétées dans le compte de résultat, et aucun ajustement n'est effectué par rapport aux variations en juste valeur de l'élément couvert concerné. Les variations en juste valeur intervenant sur les positions nettes, qui dans le cas contraire compenseraient largement la variation en juste valeur des dérivés, ne peuvent être enregistrés dans le compte de résultat. Le compte de résultat est ainsi soumis à un nouveau facteur d'inconstance. Toutefois, si les macro-couvertures sont efficaces économiquement, les profits et pertes à court terme affectant le compte de résultat sont à terme annulés par les produits ou charges nets des positions sous-jacentes comptabilisés également dans le compte de résultat.

Pour de plus amples informations sur les politiques de gestion du risque, reportez-vous à la section "Risques" dans le commentaire des Résultats financiers.

Ajustement aux soldes d'ouverture

Compte tenu de l'adoption d'IAS 39, et conformément aux dispositions provisoires de cette norme, la Banque a classé ses titres de placement comme "disponibles à la vente". L'ajustement provisoire d'ouverture pour l'évaluation en juste valeur de tous les actifs financiers a consisté à ajouter 218,4 millions d'euros aux bénéfices non distribués, principalement liés aux titres de participation cotés de la Banque.

iii Monnaies

Conformément à l'article 35 de l'Accord, la Banque a utilisé l'ECU comme monnaie de présentation de ses comptes annuels. Suite au remplacement de l'ECU par l'euro le 1er janvier 1999, la monnaie de présentation des comptes annuels est devenue l'euro. La monnaie de mesure est également l'euro, l'activité économique de la Banque s'effectuant principalement dans cette monnaie.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours du marché en vigueur au 31 décembre 2001. Les comptes non monétaires sont exprimés en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les postes de recettes et de dépenses sont convertis en euros au taux en vigueur à la fin du mois correspondant, sauf pour les dépenses en livres sterling qui sont couvertes et converties au taux de couverture moyen pondéré.

iv Capital souscrit

Comme défini dans l'Accord, le capital social de la Banque est exprimé en euros. Toutefois, les membres peuvent s'acquitter de leurs obligations de capital non seulement en euros, mais également en dollars des Etats-Unis ou en yen japonais. A cet effet, un taux de change fixe pour chaque monnaie a été défini dans l'article 6 de l'Accord et ces taux de change fixes servent à mesurer la valeur du capital associé déclarée dans la ligne "Capitaux propres" du bilan. Les taux de change à la date d'arrêté sont utilisés pour valoriser le capital en instance d'affectation repris à l'actif du bilan. La différence entre la valorisation de ce capital à la date d'arrêté et sa valeur reprise dans l'Accord est portée au compte de résultat.

Afin de s'assurer que les rentrées de capital dues en dollars des Etats-Unis ou en yen japonais conservent, au minimum, leur valeur déterminée par les taux fixes de l'Accord, la politique de la Banque est de transformer leur valeur en euros grâce à des contrats de couverture de change. Ces contrats sont inscrits en valeur de marché conformément à IAS, tout profit ou perte étant porté au compte de résultat.

v Entreprises associées

La Banque a examiné tant la Norme IAS 28 que la Directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers en ce qui concerne ses titres de participation et a profité de la disposition de cette norme qui – dans la mesure où la Banque ne produit pas de comptes annuels consolidés – permet aux investissements dans les entreprises associées d'être maintenus au coût d'acquisition. Lorsque la Banque détient 20 % ou plus du capital d'une société dans laquelle elle a une participation, elle n'exerce pas, en principe, d'influence notable. Etant donné que la Banque n'établit pas de comptes annuels consolidés, toutes ces prises de participation sont comptabilisées au prix d'acquisition, avec indication dans la note 10 de leur valeur comptable et de leur incidence sur le compte de résultat si les principes comptables en matière de participations avaient été appliqués.

vi Dotation aux provisions

Lorsque la collectabilité des prêts et avances identifiés et des futures rentrées de trésorerie dues aux prises de participation non cotées est en question, des provisions spécifiques pour dépréciation, c'est-à-dire la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette actuelle des rentrées de trésorerie attendues, sont comptabilisées dans le compte de résultat. Si une provision pour dépréciation est prise sur un titre de participation coté, lorsqu'existe une indication objective de la dépréciation, toute variation de la juste valeur précédemment comptabilisée dans les réserves est contre-passée et portée au compte de résultat. Un examen des avoirs est effectué au moins tous les six mois par le service indépendant de gestion des risques de la Banque pour identifier une éventuelle dépréciation. Des ajustements peuvent être effectués, y compris la disparition de la décote dans le compte de résultat pour la durée du prêt, et tous ajustements requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

Pour les prêts, les avances et les titres de participation non cotés, les provisions pour dépréciation de ces actifs non suivis individuellement sont calculées sur la base du portefeuille. La méthodologie utilisée pour estimer la dépréciation s'appuie sur une mesure des risques pour les actifs non souverains effectuée à la fin du mois de décaissement. Une méthodologie distincte est utilisée pour tous les actifs à risques souverains, prenant en compte le statut de créancier privilégié de la Banque accordé par ses membres. L'application de cette méthodologie aboutit à une approximation du calcul de la dépréciation sur la base du portefeuille, c'est-à-dire la différence entre la valeur comptable des groupes d'actifs similaires et la valeur actuelle nette des rentrées de trésorerie attendues.

La dépréciation ainsi déterminée est déduite des prêts et titres de participation. Si nécessaire, la dépréciation des garanties est appliquée sur l'encours avec une méthodologie compatible avec celle des actifs à risques non souverains (comme indiqué plus haut). Elle figure dans "Autres passifs".

Déduction faite des sommes contre-passées pendant la période, la dépréciation est portée au compte de résultat, comme indiqué dans la note 7. Lorsqu'un prêt ou titre de participation est réputé irrécouvrable, la valeur du capital (estimée si besoin est) est passée en pertes et profits. Pour ces dernières opérations, les recouvrements ultérieurs éventuels sont crédités au compte de résultat.

vii Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

Les biens immobiliers, technologie et matériel de bureau sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement en comparant le coût des différents éléments à leur valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Pleine propriété : néant
 Agencements concernant des baux
 dont l'échéance est de moins de 50 ans : terme non échu
 Matériel technique et de bureau : 1 an.

viii Comptabilité des contrats de location

Lorsque la Banque loue du matériel en assumant presque tous les avantages et les risques comme si elle en était propriétaire, les contrats sont classés comme des contrats de location-acquisition. Les biens sont considérés comme ayant été achetés directement pour un montant équivalant à la valeur estimative du prix de leur location pendant la durée du contrat. Le coût de leur location est inscrit au passif et les intérêts correspondants au compte de résultat pendant la durée du contrat. Le matériel acheté par des contrats de location-acquisition de cette nature est capitalisé et amorti de la manière indiquée à la section vii) ci-dessus.

Lorsque le loueur assume en fait les risques et les avantages liés à la propriété du matériel, les contrats de location sont classés dans la catégorie des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu des contrats de ce type pour la plupart de ses bureaux, à Londres comme dans ses pays d'opérations. Les paiements effectués au titre de contrats sont imputés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant son expiration, toute somme à verser au loueur à titre de pénalité est assimilée à une dépense encourue pendant l'exercice où intervient la résiliation.

ix Intérêts, commissions et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés sur la base de l'exercice. Lorsque la recouvrabilité est en question, la dépréciation, soit la différence entre la valeur comptabilisée du prêt et la valeur nette actuelle des futures rentrées de trésorerie, est portée au compte de résultat. Un examen individuel des avoirs est effectué au moins tous les six mois par le Service indépendant de gestion des risques de la Banque pour identifier une éventuelle dépréciation. Les ajustements effectués peuvent comprendre une disparition de la décote sur la valeur actualisée nette dans le compte de résultat pour la durée du prêt, et tous ajustements requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale. Lorsque des prêts faisant l'objet d'un accord avec la Banque prévoient que les intérêts et commissions doivent être différés ou capitalisés, les produits peuvent, néanmoins, être comptabilisés à la date où ils sont reçus, selon les résultats du projet correspondant.

Les commissions d'ouverture sont comptabilisées dans les produits à la date d'entrée en vigueur du prêt. Les commissions d'engagement et commissions au titre de services fournis sur une période déterminée sont comptabilisées dans les produits sur la durée de l'engagement ou des prestations fournies à compter de la date d'entrée en vigueur du prêt. Les autres commissions sont comptabilisées à la date d'encaissement. Les frais et primes d'émission et de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés dans les produits à la date où ils sont reçus.

x Plan de retraite du personnel

La Banque propose à quasiment tout son personnel un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées. Dans le régime de retraite à cotisations déterminées, la Banque et ses employés se partagent les cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire. Le régime de retraite à prestations déterminées est entièrement financé par la Banque et les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage de la rémunération brute finale qui y est définie.

Toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent sont tenus par la Banque dans des comptes distincts de tous les autres actifs. Les cotisations effectives au régime de retraite à cotisations déterminées sont imputées au compte de résultat et versées au dépositaire des avoirs du plan de retraite. Les sommes imputées sur le compte de résultat au titre du régime de retraite à prestations déterminées sont fondées sur les coûts de prestations et autres ajustements actuariels, tels que déterminés sur les conseils d'actuaire indépendants. Les sommes comprennent également les pertes et les excédents actuariels supérieurs à un corridor de 10 % qui sont amortis pendant le reste de la vie active moyenne des employés de la Banque. Le corridor de 10 % correspond à 10 % de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies ou à 10 % de la juste valeur de l'actif si elle est supérieure. Les actuaires conseillent aussi la Banque au sujet des cotisations indispensables à verser au dépositaire des avoirs du plan de retraite au titre du régime des retraites.

xi Fiscalité

Conformément à l'Article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct ainsi que de tous droits et taxes afférents à des biens et services achetés ou importés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

xii Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales relatives aux acquisitions d'immobilisations corporelles considérées comme faisant partie des frais de premier établissement de la Banque sont comptabilisées dans le compte de résultat selon un mode linéaire et sur la même durée que celle retenue pour les besoins de l'amortissement des dites immobilisations. Les autres subventions sont comptabilisées de manière symétrique aux charges concernées sur l'exercice au cours duquel celles-ci sont encourues. Le solde des subventions reçues ou à recevoir non porté au compte de résultat est comptabilisé au bilan comme produit constaté d'avance au poste "Autres passifs".

3. Information sectorielle

Secteurs d'activité

A des fins de gestion, les activités de la Banque se composent essentiellement d'opérations bancaires et d'opérations de trésorerie. Les opérations bancaires correspondent aux investissements dans des projets qui, conformément à l'Accord, visent à aider les pays d'opérations à faire la transition vers une économie de marché tout en appliquant des principes de bonne gestion bancaire :

ce sont principalement des prêts, des prises de participation et des garanties. Les opérations de trésorerie consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les réserves en devises de la Banque et les risques liés aux taux de change et, enfin, à aider les clients dans la gestion de l'actif et du passif.

Présentation comptable primaire – Opérations :

	Opérations bancaires 2001 En milliers d'euros	Opérations de trésorerie 2001 En milliers d'euros	Total 2001 En milliers d'euros	Opérations bancaires 2000 En milliers d'euros	Opérations de trésorerie 2000 En milliers d'euros	Total 2000 En milliers d'euros
Intérêts	429 539	470 832	900 371	415 805	575 730	991 535
Autres bénéfiques	148 882	26 343	175 225	224 230	21 685	245 915
Total des recettes sectorielles	578 421	497 175	1 075 596	640 035	597 415	1 237 450
Moins intérêts et charges assimilées	(336 155)	(406 057)	(742 212)	(350 948)	(516 088)	(867 036)
Affectation des intérêts du capital	151 282	16 809	168 091	133 932	14 881	148 813
Moins frais généraux	(174 753)	(14 990)	(189 743)	(164 861)	(14 141)	(179 002)
Moins dotation aux amortissements	(15 379)	(1 614)	(16 993)	(11 855)	(1 244)	(13 099)
Résultat sectoriel avant provisions	203 416	91 323	294 739	246 303	80 823	327 126
Provisions	(137 557)	–	(137 557)	(167 177)	7 157	(174 334)
Bénéfice net après provisions	65 859	91 323	157 182	(79 126)	73 666	152 792
Actif sectoriel	8 111 665	11 333 910	19 445 575	6 591 157	12 958 036	19 549 193
Capital libéré à recevoir			1 501 718			1 740 817
Total de l'actif			20 947 293			21 290 010
Passif sectoriel	8 111 665	11 333 910	19 445 575	6 591 157	12 958 036	19 549 193
Capitaux propres à recevoir			1 501 718			1 740 817
Total du passif			20 947 293			21 290 010
Dépenses en capital	20 811	2 185	22 996	9 940	1 044	10 984

Les intérêts sectoriels et charges assimilées ainsi que les intérêts du capital s'élèvent au total à 574,1 millions d'euros (2000 : 718,2 millions d'euros), et constituent le poste "Intérêts et charges assimilées" du compte de résultat de la Banque.

Présentation comptable secondaire – Répartition géographique :

Les activités bancaires dans les pays d'opérations sont réparties entre trois régions à des fins de gestion interne.

	Produit sectoriel 2001 En milliers d'euros	Produit sectoriel 2000 En milliers d'euros	Actif sectoriel 2001 En milliers d'euros	Actif sectoriel 2000 En milliers d'euros
Pays aux stades avancés de la transition ¹	248 045	235 207	3 703 838	2 869 969
Pays aux premiers stades/aux stades intermédiaires de la transition ²	216 380	285 081	3 015 176	2 637 139
Fédération de Russie	113 996	119 747	1 392 651	1 084 049
Total	578 421	640 035	8 111 665	6 591 157

¹ Pays aux stades avancés de la transition : Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovaquie.

² Pays aux premiers stades/stades intermédiaires : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ERY de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova, Ouzbékistan, République fédérale de Yougoslavie, Roumanie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

La répartition géographique des opérations bancaires est indiquée ci-dessus. Une analyse géographique des opérations de trésorerie n'est pas jugée utile en raison de l'emploi d'instruments dérivés dans lesquels les devises utilisées et le lieu d'implantation des recettes sont autres que ceux de l'actif initial. Prises ensemble, les recettes selon leur répartition géographique et les recettes provenant des opérations de trésorerie représentent un total de 1,1 milliard d'euros pour les recettes sectorielles.

4. Commissions nettes perçues

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2001 En milliers d'euros	2000 En milliers d'euros
Commissions d'ouverture	17 101	9 685
Commissions d'engagement	11 702	11 669
Commissions de garantie	2 594	770
Commissions de gestion	2 411	3 434
Commissions d'administration	2 251	967
Commissions sur crédits commerciaux	2 195	2 496
Autres commissions	596	358
Commissions nettes perçues	38 850	29 379

5. Gain net sur opérations sur titres et opérations de change

	2001 En milliers d'euros	2000 En milliers d'euros
Portefeuille disponible à la vente	968	749
Portefeuille d'opérations sur titres	31 005	22 925
Opérations de change	3 068	(1 989)
(Pertes) sur couvertures ne répondant pas aux critères IAS 39	(8 698)	-
Gain net sur opérations sur titres et opérations de change	26 343	21 685

Le gain net des opérations sur titres représente soit, dans le cas du portefeuille disponible à la vente, le gain réalisé sur la cession de ces titres, soit, dans le cas du portefeuille d'opérations sur titres, les gains ou pertes nets réalisés ou latents et les intérêts et frais financiers correspondants. La perte sur les couvertures ne répondant pas aux critères représente la variation de la juste valeur des dérivés ainsi qualifiés.

6. Frais généraux

	2001 En milliers d'euros	2000 En milliers d'euros
Dépenses de personnel ¹	121 675	111 183
Frais généraux nets des subventions gouvernementales ²	68 068	67 819
Frais généraux³	189 743	179 002

¹ Pour l'exercice, l'effectif moyen correspondant à la rubrique des dépenses de personnel était de 866 fonctionnaires permanents (2000 : 848), 72 agents contractuels, dont 37 agents sous contrat spécial et 35 stagiaires ou temporaires, 249 agents recrutés localement par les bureaux résidents, et le personnel du Conseil d'administration, soit 76 personnes. Sur ces effectifs, 46 postes ont été financés sur des comptes extérieurs.

Les effectifs au 31 décembre 2001 comptaient : 894 fonctionnaires permanents (2000 : 862), 77 agents contractuels, dont 36 agents sous contrat spécial et 41 stagiaires ou temporaires, 259 agents engagés localement par les bureaux résidents, et le personnel du Conseil d'administration, soit 76 personnes. Sur ces effectifs, 53 postes ont été financés sur des comptes extérieurs.

En outre, le bureau des projets a recruté 211 personnes (2000 : 206) pour des projets dans la Fédération de Russie au titre des fonds russes de capital-risque et du Fonds pour les petites entreprises de Russie.

La Banque a conclu des contrats sur les taux de change afin de minimiser l'effet du renforcement de la livre sterling par rapport à l'euro sur les dépenses essentiellement encourues en livres sterling, lorsqu'elles sont converties en euros pour déclaration. Cela a eu pour effet de réduire de 11,8 millions d'euros le niveau des frais généraux en 2001 (2000 : 15 millions d'euros).

² Des subventions gouvernementales d'un montant de 2,1 millions d'euros (2000 : 2,1 millions d'euros) ont été portées au compte de résultat au titre de l'exercice.

³ Le total des frais généraux en livres sterling s'est élevé à 126,1 millions de livres (2000 : 119,3 millions de livres).

7. Résumé des provisions pour dépréciation

Charges au compte de résultat	Prêts En milliers d'euros	Participations En milliers d'euros	Total des prêts et participations En milliers d'euros	Garanties et autres En milliers d'euros	Provisions de trésorerie En milliers d'euros	Total 2001 En milliers d'euros	Total 2000 En milliers d'euros
Provisions de portefeuille pour dépréciation d'actifs non identifiés							
Risques non souverains	59 738	68 612	128 350	(1 626)	–	126 724	228 605
Risques souverains	7 471	–	7 471	–	–	7 471	1 866
Garanties	–	–	–	2 218	–	2 218	14 305
Provisions individualisées pour dépréciation d'actifs identifiés ¹	(52 081)	53 428	1 347	(203)	–	1 144	103 179
Encours des engagements	–	–	–	–	–	–	(173 621)
Exercice clos le 31 décembre 2001	15 128	122 040	137 168	389	–	137 557	
Exercice clos le 31 décembre 2000	6 530	151 763	158 293	8 884	7 157		174 334

¹ En cours d'exercice, des provisions spécifiques pour dépréciation d'actifs identifiés d'un montant de 132 millions d'euros ont été constituées et 130,9 million d'euros ont été libérés, avec une charge nette sur le compte de résultat de 1,1 million d'euros.

Etat des variations des provisions							
Au 1er janvier 2001	600 075	580 460	1 180 535	18 366	13 192	1 212 093	1 131 093
Dotation aux provisions	15 128	122 040	137 168	389	–	137 557	174 334
Disparition de la décote liée à la provision pour dépréciation d'actifs identifiés ¹	(5 737)	–	(5 737)	–	–	(5 737)	–
Ajustements de change	24 118	–	24 118	277	–	24 395	37 562
Ajustement transitoire IAS 39 ²	–	(61 104)	(61 104)	–	(13 192)	(74 296)	–
Reprises de provisions pour prêts passés par pertes et profits	(35 076)	(34 736)	(69 812)	–	–	(69 812)	(130 896)
Au 31 décembre	598 508	606 660	1 205 168	19 032	–	1 224 200	1 212 093

Analyse :

Provisions de portefeuille pour dépréciation d'actifs non identifiés							
Risques non souverains	260 779	289 889	550 668	2 509	–	553 177	493 673
Risques souverains	75 592	–	75 592	–	–	75 592	68 121
Provisions individualisées pour dépréciation d'actifs identifiés	262 137	316 771	578 908	–	–	578 908	635 994
Déduites des actifs	598 508	606 660	1 205 168	2 509	–	1 207 677	1 197 788
Incluses dans les autres passifs	–	–	–	16 523	–	16 523	14 305
Au 31 décembre	598 508	606 660	1 205 168	19 032	–	1 224 200	1 212 093

¹ Le produit des intérêts des prêts comprend 5,7 millions d'euros liés à la disparition de la décote de la valeur nette actualisée.

² Concerne le reversement des provisions sur les actifs financiers en juste valeur, suite à la mise en œuvre d'IAS 39.

8. Portefeuille-titres

Répartition par émetteur	Valeur comptable 2001 En milliers d'euros	Valeur comptable 2000 En milliers d'euros
Etats	719 651	701 060
Organismes publics	689 181	904 537
Autres emprunteurs	5 805 716	5 469 905
Au 31 décembre	7 214 548	7 075 502
Répartition par portefeuille		
Portefeuille disponible à la vente	5 861 808	5 208 121
Portefeuille d'opérations sur titres		
Fonds sous gestion interne	814 715	1 190 365
Fonds sous gestion externe	538 025	625 440
	1 352 740	1 815 805
Portefeuille bancaire ¹	–	51 576
Au 31 décembre	7 214 548	7 075 502

¹ Les obligations détenues comme actifs bancaires ont été requalifiées en prêts en 2001, suite à la mise en œuvre d'IAS 39.

9. Autres actifs

	2001 En milliers d'euros	2000 En milliers d'euros
Intérêts à recevoir	166 461	382 853
Sommes à recevoir rattachées à la trésorerie	382 512	290 964
Divers	128 512	89 855
Au 31 décembre	677 485	763 672

10. Prêts et titres de participation

Décaissements non remboursés	Prêts En milliers d'euros	Participations non cotées En milliers d'euros	Participations cotées ¹ En milliers d'euros	Total des participations En milliers d'euros	Total des prêts et participations En milliers d'euros
Au 1er janvier 2001	5 540 500	1 287 035	679 797	1 966 832	7 507 332
Ajustements IAS 39 ¹	70 650	-	236 495	236 495	307 145
Décaissements	2 611 879	409 240	6 842	416 082	3 027 961
Remboursements, remboursements anticipés et cessions	(1 713 874)	(174 971)	(55 741)	(230 712)	(1 944 586)
Fluctuations de change	238 990	-	-	-	238 990
Passation par profits et pertes	(35 076)	(34 736)	-	(34 736)	(69 812)
Au 31 décembre 2001	6 713 069	1 486 568	867 393	2 353 961	9 067 030
Provisions au 31 décembre 2001 ²	(601 017)	(502 417)	(104 243)	(606 660)	(1 207 677)
Total de l'encours des décaissements au 31 décembre 2001	6 112 052	984 151	763 150	1 747 301	7 859 353
Total de l'encours des décaissements au 31 décembre 2000	4 940 425	848 986	537 386	1 386 372	6 326 797

¹ Figurent ici les obligations détenues comme actifs bancaires passées en 2001 du portefeuille de titres à celui des prêts et les titres de participation réévalués à la juste valeur selon l'IAS 39. Les transactions comparables n'ont pas été répétées. L'IAS 39 exigeait également la contre-passation de la provision de portefeuille sur les titres de participation cotés non identifiés, sur la ligne des provisions ci-dessus, comme analysé dans la note 7. Le total de l'encours des décaissements pour les titres de participation cotés, au 31 décembre 2000, comprend les provisions générales et exclut la réévaluation à la juste valeur.

² Les provisions pour prêts comprennent 2,5 millions d'euros pour les titres de participation classés dans la note 7 sous garanties et autres.

Au 31 décembre 2001, la Banque a classé 31 prêts comme dépréciés suite à des retards de paiement d'intérêts et de principal pour un total de 327,4 millions d'euros (2000 : 32 prêts pour un total de 439,3 millions d'euros). Des provisions individualisées de 262,1 millions d'euros (2000 : 337,9 millions d'euros) ont été constituées pour ces prêts. Les intérêts ont été exclus du compte de résultat (environ 21,4 millions d'euros), compte tenu de la dépréciation estimée. La disparition de la décote sur la valeur actualisée nette liée aux provisions pour dépréciation d'actifs a ajouté 5,7 millions de recettes en produit d'intérêts au compte de résultat.

La Banque n'ayant pas de filiales, elle n'établit pas de comptes annuels consolidés. Tous les titres de participation sont inscrits au coût d'acquisition minoré de la provision pour dépréciation. Si la Banque devait comptabiliser tous les investissements dans lesquels sa participation représente 20 % ou plus du capital social, dont la valeur comptable indiquée dans le bilan des titres de participation au 31 décembre 2001 était de l'ordre de 574 millions d'euros, l'augmentation nette du compte de résultat qui en résulterait serait un bénéfice d'environ 46,1 millions d'euros (31 décembre 2000 : 585 et 17,2 millions d'euros respectivement). Cela représente la part de la Banque dans les gains ou pertes nets des compagnies dans lesquelles elle détient une participation, tels qu'ils ressortent des comptes annuels audités les plus récents. La part de la Banque dans les bénéfices non distribués de ces entreprises depuis l'acquisition de ces parts représente un bénéfice latent d'environ 264,4 millions d'euros. En raison de la difficulté d'obtenir rapidement des comptes annuels audités conformément aux normes internationales d'information financière qui aient été établis par toutes les compagnies dans lesquelles la Banque détient une participation, ces chiffres se fondent sur les gains et les pertes enregistrés pendant la dernière période de 12 mois pour laquelle ces renseignements sont disponibles.

Tous les titres de participation où la Banque détenait plus de 20 % du capital social au 31 décembre 2001 et où l'investissement total de la Banque, déduction faite des provisions spécifiques sur la dépréciation d'actifs identifiés, dépassait 20 millions d'euros sont présentés ci-dessous. Les prises de participation significatives ne s'effectuent généralement que lorsqu'une participation extérieure est prévue.

	% de participation
Lafarge : Romcim	38
Danone MPF – Danone Industria LLC	30
Lafarge : Kujawy	22

11. Analyse des activités d'exploitation

Répartition par pays	Encours des décaissements 2001	Encours des décaissements 2000	Lignes de crédit non utilisées 2001	Lignes de crédit non utilisées 2000
	En milliers d'euros	En milliers d'euros	En milliers d'euros	En milliers d'euros
Albanie	30 696	31 924	62 237	46 926
Arménie	74 205	74 666	26 997	29 724
Azerbaïdjan	210 940	204 204	92 792	90 171
Bélarus	75 654	87 903	13 665	7 365
Bosnie-Herzégovine	73 604	57 133	113 090	79 903
Bulgarie	323 080	305 924	42 110	57 670
Croatie	383 581	336 318	379 187	232 733
ERY de Macédoine	114 587	94 377	74 214	88 122
Estonie	228 881	199 082	22 867	40 760
Fédération de Russie	1 724 770	1 494 710	764 791	732 937
Géorgie	115 456	89 481	70 418	85 502
Hongrie	492 555	489 086	135 583	108 158
Kazakhstan	306 120	233 800	329 228	324 552
Kirghizistan	106 687	109 782	24 426	25 778
Lettonie	112 292	95 534	48 669	68 576
Lituanie	209 555	250 858	89 745	54 531
Moldova	87 822	75 109	62 313	69 229
Ouzbékistan	300 017	255 443	233 938	217 526
Pologne	1 249 510	863 884	598 251	526 418
République fédérale de Yougoslavie	6 566	–	225 815	–
République slovaque	382 649	206 613	83 990	35 628
République tchèque	376 532	294 691	139 823	141 801
Roumanie	996 919	880 414	364 520	339 971
Slovénie	202 981	200 879	11 190	22 322
Tadjikistan	11 255	10 972	22 790	2 786
Turkménistan	56 910	40 473	77 396	111 467
Ukraine	432 126	336 531	542 255	629 728
Opérations régionales	381 080	243 192	670 181	484 944
Au 31 décembre	9 067 030	7 562 983	5 322 481	4 655 228

Répartition par instrument

Prêts	6 652 604	5 540 500	4 008 212	3 527 185
Participations	2 353 961	1 966 832	782 671	806 876
Portefeuille-titres	60 465	55 651	–	–
Garanties	–	–	531 598	321 167
Au 31 décembre	9 067 030	7 562 983	5 322 481	4 655 228

Répartition par secteur

Commerce et tourisme	213 194	222 636	111 949	72 016
Services sociaux et communautaires	160 251	122 133	151 193	126 859
Energie/production d'électricité	1 042 309	847 324	1 499 977	1 393 283
Industries extractives	595 356	506 013	183 491	263 123
Finances	2 958 269	2 330 210	1 272 207	1 166 492
Industries manufacturières	2 039 655	1 807 801	755 453	596 054
Industries primaires	139 031	111 902	150 736	106 053
Télécommunications	897 086	709 042	160 264	210 735
Transports et construction	1 021 879	905 922	1 037 211	720 613
Au 31 décembre	9 067 030	7 562 983	5 322 481	4 655 228

Note : Les données de 2000 n'ont pas été retraitées pour tenir compte de la juste valeur affectant le coût d'acquisition des titres de participation cotés.

12. Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

	Biens immobiliers En milliers d'euros	Technologie et matériel de bureau En milliers d'euros	Total En milliers d'euros
<i>Coût</i>			
Au 1er janvier 2001	68 711	75 780	144 491
Acquisitions	924	22 072	22 996
Cessions	(2 134)	(1 061)	(3 195)
Au 31 décembre 2001	67 501	96 791	164 292
<i>Amortissement</i>			
Au 1er janvier 2001	37 956	67 641	105 597
Dotation de l'exercice	4 678	12 315	16 993
Reprises	(2 111)	(1 061)	(3 172)
Au 31 décembre 2001	40 523	78 895	119 418
<i>Valeur comptable nette</i>			
Au 31 décembre 2001	26 978	17 896	44 874
Au 31 décembre 2000	30 755	8 139	38 894

Il n'y a pas eu d'acquisitions pendant l'année en termes d'actifs achetés par contrats de location-acquisition. Les montants minimaux à verser au titre de ces contrats s'élevaient à 0,8 million d'euros, dont 0,3 million d'euros est exigible dans les 12 mois qui suivent la date du bilan et 0,5 million d'euros dans les quatre années suivantes. Les paiements différés sont inscrits au poste "Autres passifs".

13. Dettes représentées par un titre

L'encours des émissions de titres effectuées

sur le marché et des swaps y afférents est récapitulé ci-après :

	Valeur nominale En milliers d'euros	Prime non amortie En milliers d'euros	Valeur corrigée du principal En milliers d'euros	Swap de devises à payer/(recevoir) En milliers d'euros	Ajustement à la juste valeur En milliers d'euros	Obligations nettes en devises 2001 En milliers d'euros	Obligations nettes en devises 2000 En milliers d'euros
Couronne estonienne	6 373	–	6 373	(6 373)	–	–	–
Couronne slovaque	34 954	–	34 954	(34 954)	–	–	–
Couronne tchèque	113 396	–	113 396	(113 396)	–	–	–
Dollar australien	785 357	–	785 357	(785 357)	–	–	–
Dollar canadien	138 554	–	138 554	(138 554)	–	–	–
Dollar des Etats-Unis	3 136 145	2 965	3 139 110	4 959 221	–	8 098 331	8 999 868
Dollar de Hong Kong	354 917	–	354 917	(354 917)	–	–	–
Dollar de Singapour	91 787	–	91 787	(91 787)	–	–	–
Euro	1 430 266	24 961	1 455 227	657 600	1 118 557	3 231 384	2 264 622
Forint hongrois	81 722	–	81 722	(73 988)	–	7 734	7 549
Lire turque	121 571	17 100	138 671	(138 671)	–	–	–
Livre sterling	3 165 064	–	3 165 064	(1 030 630)	–	2 134 434	1 869 621
Nouveau dollar de Taiwan	614 102	–	614 102	(614 102)	–	–	–
Or en lingots	667 192	–	667 192	(667 192)	–	–	–
Rand sud-africain	368 691	–	368 691	(368 691)	–	–	–
Rouble russe	37 834	–	37 834	(23 601)	–	14 233	–
Won coréen	74 950	–	74 950	(74 950)	–	–	–
Yen japonais	1 347 740	–	1 347 740	(906 521)	–	441 219	480 001
Zloty polonais	193 137	–	193 137	(193 137)	–	–	–
Au 31 décembre	12 763 752	45 026	12 808 778	–	1 118 557	13 927 335	13 621 661

Durant l'exercice, la Banque a procédé au remboursement d'obligations et de billets à moyen terme d'une contre-valeur de 1,84,2 millions d'euros, d'où un gain net de 1,7 million d'euros.

14. Autres passifs

	2001 En milliers d'euros	2000 En milliers d'euros
Intérêts à payer	126 018	369 246
Dettes rattachées à la trésorerie	524 375	1 437 085
Divers	175 925	154 278
Au 31 décembre	826 318	1 960 609

15. Capital souscrit

	Nombre d'actions 2001	Total 2001 En milliers d'euros	Nombre d'actions 2000	Total 2000 En milliers d'euros
Capital autorisé	2 000 000	20 000 000	2 000 000	20 000 000
<i>Dont :</i>				
Souscriptions par les membres – capital initial	991 975	9 919 750	991 975	9 918 750
Souscriptions par les membres – augmentation de capital	986 975	9 869 750	982 300	9 823 000
Total partiel – capital souscrit	1 978 950	19 789 500	1 974 275	19 742 750
Actions à allouer	–	–	4 675	46 750
Actions non allouées ¹	6 050	60 500	6 050	60 500
Capital autorisé et émis	1 985 000	19 850 000	1 985 000	19 850 000
Actions non encore souscrites	15 000	150 000	15 000	150 000
Au 31 décembre	2 000 000	20 000 000	2 000 000	20 000 000

¹ Actions en principe mises à la disposition des nouveaux membres et des membres existants.

En 2001, la République fédérale de Yougoslavie a souscrit à l'augmentation de capital de la Banque (4 675 parts), portant le capital souscrit à 46,8 millions d'euros.

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. Le règlement des actions libérées souscrites par les membres se fait sur une période de plusieurs années fixée à l'avance. Aux termes de l'Article 6.4 de l'Accord, les montants du capital souscrit en actions sujettes à appel ne peuvent faire l'objet d'un appel conformément aux articles 17 et 42 de l'Accord qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements. L'Article 42.1 prévoit qu'en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, aient été liquidées.

Conformément à l'Accord, le paiement des actions libérées du capital initial souscrit par les membres s'est effectué en cinq versements annuels égaux. Jusqu'à 50 % de chaque versement pouvait être réglé au moyen de billets à ordre non négociables et

non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par ledit membre, à encaisser à leur valeur nominale à la demande de la Banque. En vertu de la Résolution No. 59, le paiement des actions libérées souscrites par les membres au titre de l'augmentation du capital s'effectuera en huit versements égaux annuels et jusqu'à 60 % de chaque versement pourra être effectué par un membre au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par le membre, à encaisser à leur valeur nominale à la demande de la Banque. Le Conseil d'administration a approuvé une politique d'encaissement en trois versements annuels de même montant pour les billets à ordre émis pour le capital initial, et cinq versements annuels pour ceux liés à une augmentation de capital.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et callable souscrit par chaque membre, le montant des parts non allouées et des droits de vote, figure au tableau ci-après. Conformément à l'Article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas payé une quelconque partie du montant exigible au titre des obligations contractées pour les actions à libérer subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que l'obligation demeure impayée.

	2001 En milliers d'euros	2000 En milliers d'euros
Etat résumé du capital libéré à recevoir :		
Billets à ordre émis par les membres :		
Pas encore encaissables	354 469	317 368
Encaissables	9 090	6 420
Total des billets à ordre reçus	363 559	323 788
Capital souscrit libéré :		
Fraction non échue	1 107 099	1 392 463
Fraction échue non reçue	31 060	24 566
Total du capital souscrit libéré	1 138 159	1 417 029
Capital libéré à recevoir au 31 décembre	1 501 718	1 740 817

15. Capital souscrit (suite)

Etat des souscriptions au capital

Au 31 décembre 2001

Membres	Total actions (nombre)	Voix pouvant être exprimées ¹ (nombre)	Capital total En milliers d'euros	Fraction non appelée En milliers d'euros	Capital libéré ² En milliers d'euros
Membres de l'Union européenne					
Allemagne	170 350	170 350	1 703 500	1 256 335	447 165
Autriche	45 600	45 600	456 000	336 300	119 700
Belgique	45 600	45 600	456 000	336 300	119 700
Danemark	24 000	24 000	240 000	177 000	63 000
Espagne	68 000	62 220	680 000	501 500	178 500
Finlande	25 000	25 000	250 000	184 370	65 630
France	170 350	170 350	1 703 500	1 256 335	447 165
Grèce	13 000	13 000	130 000	95 870	34 130
Irlande	6 000	6 000	60 000	44 250	15 750
Italie	170 350	170 350	1 703 500	1 256 335	447 165
Luxembourg	4 000	4 000	40 000	29 500	10 500
Pays-Bas	49 600	49 600	496 000	365 800	130 200
Portugal	8 400	8 400	84 000	61 950	22 050
Royaume-Uni	170 350	170 350	1 703 500	1 256 335	447 165
Suède	45 600	45 600	456 000	336 300	119 700
Banque européenne d'investissement	60 000	60 000	600 000	442 500	157 500
Communauté européenne	60 000	60 000	600 000	442 500	157 500
Autres pays européens					
Chypre	2 000	2 000	20 000	14 750	5 250
Islande	2 000	2 000	20 000	14 750	5 250
Israël	13 000	13 000	130 000	95 870	34 130
Liechtenstein	400	388	4 000	2 950	1 050
Malte	200	200	2 000	1 470	530
Norvège	25 000	25 000	250 000	184 370	65 630
Suisse	45 600	45 600	456 000	336 300	119 700
Turquie	23 000	23 000	230 000	169 620	60 380
Pays d'opérations					
Albanie	2 000	1 592	20 000	14 750	5 250
Arménie	1 000	867	10 000	7 370	2 630
Azerbaïdjan	2 000	989	20 000	14 750	5 250
Bélarus	4 000	4 000	40 000	29 500	10 500
Bosnie-Herzégovine	3 380	2 029	33 800	24 930	8 870
Bulgarie	15 800	15 800	158 000	116 520	41 480
Croatie	7 292	7 292	72 920	53 780	19 140
ERY de Macédoine	1 382	1 341	13 820	10 200	3 620
Estonie	2 000	2 000	20 000	14 750	5 250
Fédération de Russie	80 000	80 000	800 000	590 000	210 000
Géorgie	2 000	867	20 000	14 750	5 250
Hongrie	15 800	15 800	158 000	116 520	41 480
Kazakhstan	4 600	4 600	46 000	33 920	12 080
Kirghizistan	2 000	1 167	20 000	14 750	5 250
Lettonie	2 000	2 000	20 000	14 750	5 250
Lituanie	2 000	2 000	20 000	14 750	5 250
Moldova	2 000	1 433	20 000	14 750	5 250
Ouzbékistan	4 200	4 168	42 000	30 970	11 030
Pologne	25 600	25 600	256 000	188 800	67 200
République fédérale de Yougoslavie	9 350	9 350	93 500	68 960	24 540
République slovaque	8 534	8 534	85 340	62 939	22 401
République tchèque	17 066	17 066	170 660	125 861	44 799
Roumanie	9 600	9 600	96 000	70 800	25 200
Slovénie	4 196	4 196	41 960	30 940	11 020
Tadjikistan	2 000	761	20 000	14 750	5 250
Turkménistan	200	178	2 000	1 470	530
Ukraine	16 000	14 880	160 000	118 000	42 000
Pays non européens					
Australie	20 000	20 000	200 000	147 500	52 500
Canada	68 000	68 000	680 000	501 500	178 500
Egypte	2 000	1 750	20 000	14 750	5 250
Etats-Unis d'Amérique	200 000	200 000	2 000 000	1 475 000	525 000
Japon	170 350	170 350	1 703 500	1 256 335	447 165
Maroc	1 000	1 000	10 000	7 000	3 000
Mexique	3 000	3 000	30 000	21 000	9 000
Mongolie	200	200	2 000	1 470	530
Nouvelle-Zélande	1 000	1 000	10 000	7 000	3 000
République de Corée	20 000	20 000	200 000	147 500	52 500
Capital souscrit par les membres	1 978 950	1 965 018	19 789 500	14 592 845	5 196 655
Actions non allouées	6 050		60 500		
Capital autorisé et émis	1 985 000		19 850 000		

¹ Les droits de vote sont réduits en cas de non-paiement des montants dus au titre des obligations des membres relatives au capital libéré. Le nombre total de voix, y compris celles faisant l'objet de restrictions, est de 1 978 950 (2000 : 1 969 600).

² Sur le capital libéré, 4,1 milliards d'euros ont été reçus (2000 : 3,8 milliards d'euros). Une fraction de 1,10 milliard d'euros n'est pas encore échue (2000 : 1,4 milliard), fraction dont la plus grande partie correspond essentiellement à l'augmentation de capital et qui sera exigible le 15 avril 2005 ou avant cette date.

16. Position de change nette en devises

	Euro En milliers d'euros	Dollar des Etats-Unis En milliers d'euros	Yen japonais En milliers d'euros	Livre sterling En milliers d'euros	Autres monnaies En milliers d'euros	Total En milliers d'euros
Actif						
Créances sur les établissements de crédit	174 724	515 360	43 088	44 744	3 462	781 378
Créances garanties	2 699 788	3 828	–	–	164 321	2 867 937
Portefeuille-titres	1 025 445	4 633 790	775 880	721 368	58 065	7 214 548
Autres actifs	112 567	400 962	23 496	72 350	68 110	677 485
Prêts	1 944 544	3 976 882	9 694	–	180 932	6 112 052
Titres de participation	–	–	–	–	1 747 301	1 747 301
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	44 874	–	–	–	–	44 874
Capital libéré à recevoir	841 993	506 287	153 438	–	–	1 501 718
Total de l'actif	6 843 935	10 037 109	1 005 596	838 462	2 222 191	20 947 293
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	(320 050)	(38 419)	(129 011)	(1 453)	(19 394)	(508 327)
Dettes représentées par un titre	(2 573 783)	(3 139 111)	(1 347 740)	(3 165 064)	(3 701 637)	(13 927 335)
Autres passifs	(323 401)	(299 889)	(15 885)	(121 572)	(65 571)	(826 318)
Total du passif	(3 217 234)	(3 477 419)	(1 492 636)	(3 288 089)	(3 786 602)	(15 261 980)
Actif/(passif) net	3 626 701	6 559 690	(487 040)	(2 449 627)	(1 564 411)	5 685 313
Instruments hors bilan	298 593	(6 554 065)	491 260	2 455 386	3 308 826	–
Position de change au 31 décembre 2001	3 925 294	5 625	4 220	5 759	1 744 415	5 685 313
Position de change au 31 décembre 2000	3 864 064	(7 960)	4 378	(920)	1 392 433	5 251 995

A côté de la monnaie fonctionnelle de la Banque, l'euro, les monnaies dans lesquelles la Banque contracte l'essentiel de ses principaux emprunts (voir note 13) et dans lesquelles elle est exposée à des risques liés au change sont indiquées séparément. Les positions rangées dans la colonne "Autres monnaies" qui, après décompte des instruments hors bilan, exposent la Banque à des risques liés au change, résultent essentiellement des risques liés aux monnaies locales que comportent les titres de participation dans les pays d'opérations en l'absence d'accords de couverture sur les taux de change.

17. Position de liquidité

Le risque de liquidité reflète la mesure dans laquelle la Banque peut être obligée de mobiliser des fonds pour honorer les engagements qu'elle a pris dans le cadre d'instruments financiers. La Banque est résolue à maintenir une liquidité solide : les politiques applicables stipulent que le ratio de liquidité minimum sur plusieurs années doit être égal à 45 % des besoins nets de trésorerie à prévoir au cours des trois exercices à venir, le financement engagé mais non décaissé des projets devant être intégralement couvert, et que 40 % du montant net des placements de trésorerie ne doit pas être à plus d'un an d'échéance. Cette politique est appliquée en maintenant le ratio de liquidité au-dessus du minimum requis, à l'intérieur d'une fourchette qui représente 90 % des besoins nets de trésorerie à prévoir pour les trois exercices à venir.

Le tableau ci-dessous donne une analyse des actifs et des passifs, y compris les capitaux propres, qui sont groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance. Il est présenté en fonction des dates d'échéance les plus prudentes lorsque les options ou les conditions de remboursement autorisent un remboursement anticipé. Dans le cas des passifs, par conséquent, c'est la date de remboursement la plus rapprochée possible qui est indiquée, tandis que, dans le cas des actifs, c'est la date de remboursement la plus éloignée possible.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie "Echéance non définie".

	Jusqu'à un mois En milliers d'euros	De un à trois mois En milliers d'euros	De trois mois à un an En milliers d'euros	De un à cinq ans En milliers d'euros	Plus de cinq ans En milliers d'euros	Echéance non définie En milliers d'euros	Total En milliers d'euros
Actif							
Créances sur les établissements de crédit	620 919	100 624	29 869	–	29 966	–	781 378
Créances garanties	3 828	2 699 788	164 321	–	–	–	2 867 937
Portefeuille-titres	419 081	157 701	587 529	2 479 248	3 570 989	–	7 214 548
Autres actifs	400 542	30 713	214 649	2 056	29 525	–	677 485
Prêts	248 577	554 969	879 292	3 263 110	1 444 186	(278 082)	6 112 052
Titres de participation	–	–	–	–	–	1 747 301	1 747 301
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	–	–	–	–	–	44 874	44 874
Billets à ordre reçus	–	–	141 292	212 231	946	9 090	363 559
Fraction non échue du capital souscrit libéré	–	–	276 775	830 324	–	–	1 107 099
Fraction échue du capital	–	–	–	–	–	31 060	31 060
Total de l'actif	1 692 947	3 543 795	2 293 727	6 786 969	5 075 612	1 554 243	20 947 293
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	(378 167)	(1 149)	–	–	(129 011)	–	(508 327)
Dettes représentées par un titre	(948 432)	(461 932)	(1 707 840)	(4 792 474)	(6 016 657)	–	(13 927 335)
Autres passifs	(200 766)	737 819	(137 557)	(90 347)	(94 008)	(1 041 459)	(826 318)
Capitaux propres	–	–	–	–	–	(5 685 313)	(5 685 313)
Total du passif et des capitaux propres	(1 527 365)	274 738	(1 845 397)	(4 882 821)	(6 239 676)	(6 726 772)	(20 947 293)
Position de liquidité							
au 31 décembre 2001	165 582	3 818 533	448 330	1 904 148	(1 164 064)	(5 172 529)	–
Position de liquidité cumulée							
au 31 décembre 2001	165 582	3 984 115	4 432 445	6 336 593	5 172 529	–	–
Position de liquidité cumulée							
au 31 décembre 2000	2 347 195	3 279 051	3 256 815	5 065 916	5 008 946	–	–

18. Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Par conséquent, la durée pour laquelle est fixé le taux d'intérêt d'un instrument financier indique la mesure dans laquelle cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous présente des informations sur le degré de risque de taux d'intérêt auquel la Banque est exposée en fonction de la date contractuelle

d'échéance de ses instruments financiers ou, dans le cas d'instruments réindexés sur un taux du marché avant échéance, en fonction de la date de la réindexation suivante. On a supposé que les titres qui constituent le portefeuille de titres de transactions de la Banque étaient soumis à réindexation dans la catégorie "Jusqu'à un mois".

Intervalle de réindexation	Jusqu'à un mois En milliers d'euros	De un à trois mois En milliers d'euros	De trois mois à un an En milliers d'euros	De un à cinq ans En milliers d'euros	De plus de cinq ans En milliers d'euros	Fonds non porteurs d'intérêt En milliers d'euros	Total En milliers d'euros
Actif							
Créances sur les établissements de crédit	620 919	100 624	29 869	–	29 966	–	781 378
Créances garanties	3 828	2 699 788	164 321	–	–	–	2 867 937
Portefeuille-titres	2 801 726	1 962 762	754 660	1 000 577	694 823	–	7 214 548
Autres actifs	177 249	–	166 460	–	–	333 776	677 485
Prêts	956 086	2 084 861	3 180 858	107 545	115 118	(332 416)	6 112 052
Actifs non porteurs d'intérêt, y compris le capital libéré à recevoir	–	–	–	–	–	3 293 893	3 293 893
Total de l'actif	4 559 808	6 848 035	4 296 168	1 108 122	839 907	3 295 253	20 947 293
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	(378 167)	(1 149)	–	–	(129 011)	–	(508 327)
Dettes représentées par un titre	(838 272)	(1 188 027)	(1 859 753)	(4 404 446)	(5 636 837)	–	(13 927 335)
Autres passifs	(157 967)	–	(126 016)	(25 349)	(61 953)	(455 033)	(826 318)
Capitaux propres	–	–	–	–	–	(5 685 313)	(5 685 313)
Total du passif et des capitaux propres	(1 374 406)	(1 189 176)	(1 985 769)	(4 429 795)	(5 827 801)	(6 140 346)	(20 947 293)
Actif net	3 185 402	5 658 859	2 310 399	(3 321 673)	(4 987 894)	(2 845 093)	–
Instruments dérivés	1 095 775	(3 259 856)	(4 844 626)	3 098 945	3 909 762	–	–
Risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2001	4 281 177	2 399 003	(2 534 227)	(222 728)	(1 078 132)	(2 845 093)	–
Risque cumulé de taux d'intérêt au 31 décembre 2001	4 281 177	6 680 180	4 145 953	3 923 225	2 845 093	–	–
Risque cumulé de taux d'intérêt au 31 décembre 2000	4 319 722	5 888 337	3 243 127	3 243 127	3 243 127	–	–

La mesure du risque de taux d'intérêt de la Banque est complétée par des techniques d'analyse du marché – valeur exposée, répartition des risques et risques de variabilité – qui font fréquemment l'objet de rapports de la direction. Au 31 décembre 2001, la valeur exposée, calculée pour un niveau de confiance de 99 % sur des opérations à échéance de 10 jours, s'élevait à 3,9 millions d'euros (2000 : 3,3 millions d'euros).

19. Informations relatives à certains instruments dérivés de trésorerie

	2001 En milliers d'euros	2000 En milliers d'euros
Instruments de crédit dérivés ¹	4 005 656	3 133 554
Swaps et options de gré à gré : ²		
Accords de garantie/précompensation	1 156 976	717 220
Accords de garantie/postcompensation	298 668	103 140

¹ Ces montants représentent la valeur notionnelle de tous les instruments de crédit dérivés, y compris les créances garanties contractées par la Banque.

² Ces montants représentent le coût du remboursement à la Banque en cas de défaillance des contreparties à ses contrats de swap et contrats de gré à gré, qui ont une valeur positive pour la Banque.

La Banque est hautement sélective dans son choix de contreparties et une défaillance ne constitue pas, à son avis, un risque significatif. Les opérations sur instruments dérivés en particulier sont normalement limitées aux contreparties ayant une cote d'au moins AA et ayant passé un accord de cautionnement avec la Banque.

20. Bilan moyen

	En milliers d'euros	2001 En milliers d'euros	En milliers d'euros	2000 En milliers d'euros
Actif				
Créances sur les établissements de crédit	2 397 501		2 001 071	
Créances garanties	2 403 867		1 827 091	
Portefeuille-titres	7 364 961		7 324 032	
		12 166 329		11 152 194
Autres actifs		958 569		967 785
Prêts et titres de participation				
Prêts	5 564 671		4 940 821	
Titres de participation	1 633 521		1 248 462	
		7 198 192		6 189 283
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau		39 770		39 553
Capital libéré à recevoir		1 597 465		1 819 559
Total de l'actif		21 960 325		20 168 374
Passif				
Emprunts				
Dettes envers les établissements de crédit	735 009		644 901	
Dettes représentées par un titre	13 039 578		12 152 353	
		13 774 587		12 797 254
Autres passifs		2 547 176		2 184 087
Capital souscrit	19 793 908		19 700 676	
Capital sujet à appel	(14 590 058)		(14 519 715)	
Capital libéré		5 203 850		5 180 961
Réserves et bénéfice de l'exercice		434 712		6 072
Capitaux propres		5 638 562		5 187 033
Total du passif et des capitaux propres		21 960 325		20 168 374
Instruments hors bilan				
Lignes de crédit non utilisées		4 722 113		4 078 738

Le bilan moyen est calculé à partir des valeurs quotidiennes.

21. Engagements découlant de baux

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux pour certains de ses bureaux résidents dans les pays d'opérations. Ces locaux sont loués sur la base de baux standard qui comprennent des options de renouvellement et des clauses de révision périodique des loyers et, sauf circonstances exceptionnelles, la Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. Le bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège. Le montant du loyer, qui est fondé sur les cours en vigueur sur le marché, est révisé tous les cinq ans. Une révision s'est achevée en mars 2002. La Banque bénéficie d'une clause qui l'autorise à résilier le bail en 2006.

La Banque sous-loue désormais deux étages du bâtiment du siège aux mêmes conditions que celles dont elle bénéficie. Le montant total minimum des sommes à recevoir en vertu de ces sous-locations s'élève à 22,1 millions d'euros au 31 décembre 2001 (31 décembre 2000 : 17,4 millions d'euros). Le produit des sous-locations comptabilisé dans les recettes de l'exercice s'élève à 4,2 millions d'euros (31 décembre 2000 : 3,9 millions d'euros).

Le montant minimum des engagements à régler en vertu des baux non résiliables de longue durée est indiqué ci-dessous.

	2001 En milliers d'euros	2000 En milliers d'euros
Montants payables dans un délai de un an	34 858	26 536
Montants payables dans un délai de un à cinq ans	121 617	98 988
Montants payables dans un délai de plus de cinq ans	-	17 321
Au 31 décembre	156 475	142 845

22. Régime de retraite du personnel

Régime de retraite à prestations déterminées

Tous les trois ans, un actuaire qualifié procède à une évaluation actuarielle complète du régime de retraite du personnel à partir de la méthode unitaire utilisée pour les projections. En application de la Norme comptable internationale 19, cette évaluation sera reconduite chaque année. La plus récente de ces évaluations a été

faite le 30 juin 2001. La valeur actuelle des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et le coût actuel des prestations ont été calculés en appliquant la méthode unitaire utilisée pour les projections.

Les montants inscrits au bilan sont les suivants :

	2001 En milliers d'euros	2000 En milliers d'euros
Juste valeur de l'actif du plan	73 174	81 095
Valeur actuelle de la cotisation au régime de retraite à prestations déterminées	(69 332)	(57 286)
	3 842	23 809
Pertes actuarielles non comptabilisées ¹	25 683	1 610
Charges constatées d'avance au 31 décembre	29 525	25 419

Mouvement des charges constatées d'avance (inscrites à la rubrique "Autres actifs") :

	2001	2000
Au 1er janvier	25 419	22 706
Variations de change	543	120
Contributions versées	13 069	11 119
Total des dépenses indiquées ci-après	(9 506)	(8 286)
Au 31 décembre	29 525	25 419

Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants :

	2001	2000
Coût actuel des prestations	(11 180)	(9 778)
Coût des intérêts	(3 957)	(3 712)
Rendement attendu de l'actif	5 770	5 524
Amortissement du déficit actuariel	(139)	(320)
Total imputé aux dépenses de personnel	(9 506)	(8 286)

¹ Ces pertes actuarielles non comptabilisées représentent la différence entre les hypothèses actuarielles en début de période et les résultats du plan. Les deux principales causes sont les suivantes : résultats plus faibles que prévu des actifs et baisse de la décote utilisée pour l'évaluation des passifs du plan.

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	2001	2000
Taux d'actualisation	5,75 %	6,50 %
Rendement attendu des actifs du plan	7,50 %	7,50 %
Future majoration des traitements	4,00 %	4,00 %
Moyenne de vie active restante des employés	15 années	15 années

Les gains et pertes actuariels au-delà d'un certain corridor (10 % du principal actif ou passif) sont amortis sur le reste du temps d'activité des salariés.

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'imputation au titre du régime de retraite à cotisations déterminées a été calculée à 5,9 millions d'euros (2000 : 5,1 millions d'euros) et a été inscrite dans les frais généraux.

23. Autres accords de fonds

Outre ses opérations et le programme de fonds spéciaux, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique et d'appui à l'investissement dans les pays d'opérations. Ces accords portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), la fourniture de services consultatifs et la formation. Les ressources fournies dans le cadre de ces accords sont séparées des ressources ordinaires de la Banque et font l'objet d'un audit externe.

Au 31 décembre 2001, la Banque gérait 74 fonds de coopération technique (2000 : 68) représentant un total de 768 millions d'euros (2000 : 715,7 millions d'euros), dont 283 millions d'euros pour les programmes TACIS et PHARE de la Commission européenne dans le cadre du Mécanisme de Bangkok. Sur les sommes annoncées, le montant des fonds reçus s'élevait à 648,7 millions d'euros au 31 décembre 2001. A cette date, le montant total des fonds non engagés était de 172,2 millions d'euros. En outre, la Banque a conclu 70 accords de coopération technique pour des projets déterminés représentant des engagements d'un montant global de 40 millions d'euros.

La Banque a également conclu dix accords de fonds de coopération aux investissements représentant une valeur totale de 58,9 millions d'euros et administre deux fonds de pré-adhésion d'un montant global de 34,9 millions d'euros destinés précisément à cofinancer des projets de la BERD.

Comme suite à une proposition du G7 qui souhaitait que soit institué un programme multilatéral d'amélioration de la sécurité dans les centrales nucléaires des pays de la région, le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) a été créé par la Banque en mars 1993. Le CSN reçoit des contributions de pays donateurs qui servent à financer des mesures immédiates d'amélioration de la sécurité. Au 31 décembre 2001, 15 contributeurs avaient annoncé des contributions d'un montant total de 260,6 millions d'euros, sur la base des taux de change fixes définis dans les statuts du CSN.

Lors du Sommet qui a eu lieu à Denver en juin 1997, le G7 et l'Union européenne ont approuvé la création du Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl. Ce Fonds a été créé le 7 novembre 1997, lorsque le Conseil d'administration en a approuvé le règlement, et il est devenu opérationnel le 8 décembre 1997, lorsque les huit contributeurs ont conclu des accords de contributions avec la Banque. Ce Fonds a pour objet d'aider l'Ukraine à faire du sarcophage existant de Tchernobyl un système sûr et écologiquement stable. Au 31 décembre 2001, 22 contributeurs avaient pris des engagements d'un montant total de 523,9 millions d'euros sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement du Fonds.

En 1999, dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, trois pays d'Europe centrale, à savoir la Lituanie, la Bulgarie et la Slovaquie, se sont fermement engagés à fermer et à mettre hors service leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs de type RBMK et VVER 440/230 avant une date donnée. En retour, la Commission européenne a annoncé son intention de faciliter la mise hors service de ces réacteurs en octroyant d'importantes subventions sur une période de huit à dix ans et a invité la Banque à administrer trois fonds internationaux d'appui à la mise hors service. Le 12 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le règlement des fonds pour Ignalina, Kozloduy et Bohunice ainsi que le rôle de la Banque en tant qu'administrateur de ces fonds, qui permettront de financer des projets déterminés à l'appui de la première phase de la mise hors service des réacteurs concernés, les mesures financières indispensables de restructuration, de réhabilitation et de modernisation des secteurs liés à la production, à la transmission et à la distribution d'énergie ainsi que les améliorations du rendement énergétique rendues nécessaires par la décision de fermer certaines centrales nucléaires. Au 31 décembre 2001, 15 contributeurs s'étaient engagés à subventionner le fonds international d'appui à la mise hors service de la centrale d'Ignalina à hauteur de 145,8 millions d'euros, neuf s'étaient engagés à subventionner un fonds similaire pour la centrale de Kozloduy à hauteur de 96,3 millions d'euros et six s'étaient engagés pour la centrale de Bohunice à hauteur de 116,3 millions d'euros sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement de ce fonds.

24. Événements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes

Aucun événement important postérieur à la date de l'arrêté des comptes et appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents comptes annuels n'est intervenu. Le 12 mars 2002, le Conseil d'administration a examiné les comptes annuels et en a autorisé la publication. Les comptes annuels seront soumis pour approbation à l'Assemblée annuelle des gouverneurs qui se tiendra le 20 mai 2002.

Résumé des fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque et sont administrés notamment en vertu des règles et règlements approuvés par le Conseil d'administration de la Banque. Au 31 décembre 2001, la Banque gérait 11 fonds spéciaux, à savoir huit fonds spéciaux d'investissement et trois fonds spéciaux de coopération technique. On trouvera, dans les tableaux qui suivent, un résumé des comptes annuels de ces fonds spéciaux ainsi que des annonces de contributions par pays donateur. Les comptes annuels de chaque fonds spécial ont été audités séparément. Les comptes audités peuvent être obtenus sur demande auprès de la Banque.

Les objectifs des fonds spéciaux sont les suivants :

**Fonds spécial d'investissement pour la Baltique et
Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique :**

Développer le secteur privé en appuyant les petites et moyennes entreprises en Estonie, en Lettonie et en Lituanie.

**Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie et
Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie :**

Promouvoir le développement des petites entreprises du secteur privé dans la Fédération de Russie.

Fonds spécial d'investissement pour les micro-entreprises de Moldova :

Promouvoir le développement du secteur des micro-entreprises en appuyant les petites et moyennes entreprises dans la République de Moldova.

Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire :

Aider les intermédiaires financiers dans les pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial d'investissement de l'Italie :

Faciliter la modernisation, la restructuration, l'agrandissement et le développement des petites et moyennes entreprises dans certains pays d'opérations de la Banque.

Mécanisme spécial de financement des PME :

Alléger les problèmes financiers des petites et moyennes entreprises en Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie.

Fonds spécial pour la région des Balkans :

Aider à la reconstruction de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ERY de Macédoine, de la République fédérale de Yougoslavie et de la Roumanie.

Fonds spécial de coopération technique de la BERD :

Financer des projets de coopération technique dans les pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial de la BERD pour les PME :

Promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ERY de Macédoine, dans la République fédérale de Yougoslavie et en Roumanie.

Fonds spéciaux d'investissement

Extrait du compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2001										
	Fonds spécial d'investissement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les micro-entreprises de Moldova En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissement En milliers d'euros	
Bénéfice/(perte) d'exploitation avant dotation aux provisions (Constitution)/reprise de provisions pour pertes	224 (697)	4 013 (717)	189 231	522 (181)	1 047 (557)	(5 098) (91)	233 -	(2 394) -	(1 264) (2 012)	
Perte/(bénéfice) de l'exercice	(473)	3 296	420	341	490	(5 189)	233	(2 394)	(3 276)	
Extrait du bilan au 31 décembre 2001										
Prêts	10 667 (351)	33 359 (3 566)	-	1 134 (153)	3 027 (392)	-	-	-	48 187 (4 462)	
Provisions pour pertes	10 316	29 793	-	981	2 635	-	-	-	43 725	
Titres de participation	9 135 (2 262)	3 750 (1 875)	-	2 616 (620)	1 956 (619)	1 475 (153)	-	-	18 932 (5 529)	
Provisions pour pertes	6 873	1 875	-	1 996	1 337	1 322	-	-	13 403	
Créances et autres actifs	24 180	21 150	2 406	4 621	12 060	2 870	14 546	20 361	102 194	
Contributions non encore reçues	-	-	-	9 037	-	70 000	1 130	-	80 167	
Total de l'actif	41 369	52 818	2 406	16 635	16 032	74 192	15 676	20 361	239 489	
Autres passifs et provisions pour pertes	7	11 972	6	19	7	-	32	38	12 081	
Contributions	41 500 (138)	59 351 (18 505)	1 261 1 139	15 506 1 110	13 435 2 590	80 000 (5 808)	15 615 29	22 955 (2 632)	249 623 (22 215)	
Réserves et (perte)/bénéfice de l'exercice	41 369	52 818	2 406	16 635	16 032	74 192	15 676	20 361	239 489	
Lignes de crédit non utilisées et garanties	7 000	75 040	-	1 121	882	30 336	10 949	9 297	134 625	

Fonds spéciaux de coopération technique

Extrait de l'état des variations de la situation financière et du bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2001

	Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux de coopération technique En milliers d'euros
Report	5 764	13 055	195	19 014
Contributions reçues	1 680	—	—	1 680
Intérêts et produits assimilés	202	3 597	7	3 806
Décassements	(2 764)	(7 095)	(108)	(9 967)
Autres charges d'exploitation	(92)	(3)	(7)	(102)
Solde disponible	4 790	9 554	87	14 431
Engagements cumulatifs approuvés	22 224	62 847	879	85 950
Décaissements cumulatifs	(18 022)	(58 675)	(794)	(77 491)
Solde alloué des fonds	4 202	4 172	85	8 459
Solde non alloué des fonds	588	5 382	2	5 972
Solde disponible	4 790	9 554	87	14 431

Annonces de contributions aux fonds spéciaux, par pays

	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les micro-entreprises de Moldova En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds d'assistance technique pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux En milliers d'euros
Allemagne	—	—	—	—	—	2 250	—	—	—	—	15 118
Autriche	—	—	—	—	—	276	—	—	—	—	276
Canada	—	—	—	—	—	1 472	—	—	—	—	8 488
Communauté européenne	—	—	—	—	80 000	—	—	—	—	—	80 000
Danemark	8 940	—	—	—	—	750	—	1 450	—	—	11 140
Etats-Unis d'Amérique	—	—	—	—	—	—	22 955	—	—	—	56 561
Finlande	8 629	—	1 737	—	—	—	—	1 411	—	—	10 040
France	—	—	—	—	—	—	—	—	4 980	—	12 666
Islande	427	—	—	—	—	—	—	69	—	—	496
Italie	—	—	—	13 435	—	—	—	—	1 360	—	23 196
Japon	21 162	—	—	—	—	—	—	—	3 295	—	24 457
Norvège	7 732	—	—	—	—	1 145	—	1 256	—	—	10 133
Pays-Bas	—	—	—	—	—	4 000	—	—	—	—	4 000
Royaume-Uni	—	—	—	—	—	—	—	—	12 824	247	13 071
Suède	15 772	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18 336
Suisse	—	2 360	1 261	—	—	—	—	—	2 564	—	8 617
Tapel chinois	—	—	13 114	—	—	—	—	—	1 244	—	14 609
Total au 31 décembre 2001	41 500	59 351	1 261	13 435	80 000	14 485	22 955	6 750	55 714	247	311 204

Rapport des auditeurs indépendants aux Gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour l'exercice clos le 31 décembre 2001, à savoir : compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, variations des capitaux propres, annexe aux comptes annuels (notes 1 à 24), et résumé des fonds spéciaux. Ces comptes annuels ont été établis conformément aux principes comptables qui y sont exposés afin de soumettre des comptes annuels approuvés et vérifiés au Conseil des gouverneurs, ainsi que l'exigent les dispositions de l'Article 27 de l'Accord portant création de la Banque et la section 13 du Règlement général.

Responsabilités respectives de la direction et des auditeurs

La direction est chargée d'établir les comptes annuels conformément aux normes internationales d'information financière. Notre tâche consiste à auditer les comptes annuels conformément à la réglementation et aux normes internationales d'audit qui leur sont applicables.

Nous vous indiquons si, à notre avis, les comptes annuels sont présentés d'une manière impartiale à tous égards importants.

Nous prenons connaissance d'autres éléments d'information publiés en même temps que les comptes annuels et décidons s'ils sont compatibles avec eux. Ces autres éléments d'information se limitent aux commentaires sur les résultats financiers. Nous en examinons les incidences sur notre rapport si nous prenons conscience d'inexactitudes apparentes ou d'écarts conséquents avec les comptes annuels. Nos responsabilités ne portent sur aucun autre élément d'information.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Un audit consiste notamment à examiner, en les vérifiant, les éléments cités à l'appui des montants et informations présentés dans les comptes annuels. Un audit consiste également à examiner les principales évaluations et décisions de la direction dans l'établissement des comptes annuels, et à décider si les principes comptables utilisés correspondent à la situation financière de la Banque, s'ils sont appliqués d'une manière uniforme et suffisamment transparents.

Nous avons préparé et effectué notre audit afin d'obtenir toutes les informations et explications que nous jugions nécessaires pour disposer des preuves qui nous permettraient d'être raisonnablement certains que les comptes annuels ne contiennent aucune inexactitude importante, que ce soit le résultat d'une fraude ou de toute autre forme d'irrégularité ou d'erreur. Pour arriver à notre opinion, nous avons également évalué si les données d'information fournies dans les comptes annuels étaient suffisantes.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement au 31 décembre 2001 ainsi que du bénéfice de l'exercice clos à cette même date, et ils ont été convenablement établis conformément aux normes internationales d'information financière publiées par le Conseil des normes comptables internationales et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.



Arthur Andersen, Expert-comptable

Londres, le 12 mars 2002

Publié par la
Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Rédigé et édité par le Service des publications du Département de la communication.
Versions allemande, française et russe établies par le Service des langues.
Maquette conçue et document produit par le Service du graphisme.

Imprimé en Angleterre par Ventura Litho Limited, dans le cadre de programmes
de recyclage des déchets et du papier.



Le papier utilisé pour la couverture et le texte est un papier qui ménage l'environnement.
Imprimé sur Ikono Matt pour ses faibles émissions en cours de fabrication.
L'accréditation Nordic Swan s'applique à la production de la gamme des papiers Ikono.

réf : 5249

Couverture : Bazar d'Almaty, Kazakhstan.
Photographe : Mark Wadlow.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

One Exchange Square

Londres EC2A 2JN

Royaume-Uni

Standard téléphonique

Téléphone : +44 20 7338 6000

Télécopie : +44 20 7338 6100

Télex : 8812161 EBRD L G

SWIFT : EBRDGB2L

Site web

www.ebrd.com

Demandes relatives aux publications

Téléphone : +44 20 7338 7553

Télécopie : +44 20 7338 6102

Mél : pubsdesk@ebrd.com

Demandes de renseignements sur la BERD

Téléphone : +44 20 7338 6372

Mél : generalenquiries@ebrd.com

Nouvelles propositions de projets

Téléphone : +44 20 7338 7168

Télécopie : +44 20 7338 7380

Mél : newbusiness@ebrd.com

Demandes de renseignements sur les projets existants

Téléphone : +44 20 7338 6282

Télécopie : +44 20 7338 6102

Mél : projectenquiries@ebrd.com